



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 4 Avril 2018**

**Aujourd'hui, mercredi quatre avril deux mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.**

**Étaient présents :** M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTÉ Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme LENEVEU Hélène, M. GUIRAL Lionel, Mme BOUIX Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIÈRE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. TILLIE Christophe.

**Étaient excusé(s) :** M. COLIN Henri (**procuration** donnée à Mme BONNET Cathy), Mme LAGARDE Geneviève (**procuration** donnée à M. BOUILLAGUET Vincent), Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie (**retard** arrivée à 19h55), M. TESTA Francesco (**retard** arrivé à 19h10), Mme HAUDRY-ZUILLI Sabine (**retard** arrivée à 20h20), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Élise (**procuration** donnée à Mme BESSOU Evelyne), M. SINDOU Géraud (**procuration** donnée à M. GUIRAL Lionel), Mme CHABERT Fabienne (**procuration** donnée à M. MUNTÉ Serge), M. ROUET Thibaut (**procuration** donnée à M. SIMON Michel), M. SENNAC Pierre-Louis (**procuration** donnée à Mme LASFARGUES Geneviève), Mme DIRAT Laurence (**procuration** M. MAFFRE Jean-Luc), M. DEBUISSON Guy, M. CASTANG Stéphane (retard arrivé à 19h35).

**Présents : 22**

**Excusés : 13**

**Procuration(s) : 8**

**Secrétaire de séance : Cathy BOUIX**

**Projets modifiés :**

**Point n° 1 : « Complexe cinématographique – Mise à jour du plan de financement » :** les montants du plan de financement ont été complétés -> projet sur table.

**Point 26 : « Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2 018 » :** La ligne concernant l'attribution de subvention à la chambre des métiers a été supprimée -> le tableau est posé sur table.

**Point 27 : « Convention de partenariat Chambre des Métiers / Ville de Cahors 2018 » :** ce projet de délibération est retiré de l'ordre du jour.

**Point 29 : « Opération de restauration de façades – dispositif d'aides » :** plan des secteurs sur table.

**Point n° 37 : « Fourniture et acheminement d'électricité (puissance inférieure à 36 kW) – convention de groupement de commandes »** : une phrase a été rajoutée à la fin du 3<sup>ème</sup> paragraphe : « Il sera intégré une part d'énergie renouvelable à hauteur minimale de 50 % lors de la notification du marché » -> projet sur table

**Le Maire :**

Je salue la présence du Conseil municipal enfants, qui n'interviendra pas ce soir, mais vous savez que nous avons déjà eu des séances où ils intervenaient, ils sont là en phase d'observation, pour voir comment ça fonctionne, ils vont rester une demi-heure et ils nous quitteront. Nous allons d'abord procéder à l'appel. C'est comme ça que nous fonctionnons, pour savoir qui sont les présents, les excusés et ceux qui ont des procurations.

Nous allons passer aux prises de paroles avant le Conseil, il y en a deux, Brigitte RIVIÈRE et Christophe TILLIE qui souhaitaient également intervenir avant ce Conseil. Je vous laisse la parole, Mme RIVIÈRE.

**Mme RIVIÈRE :**

Merci M. le Maire, je voulais intervenir sur le potentiel commercial de la rue du Château du Roi et du commerce d'une manière générale. En 2016 Cahors a signé la première convention nationale, centre démonstrateur en partenariat avec la Caisse des Dépôts dont l'objectif est la revitalisation des centres-villes. Une étude commerciale des centres-villes a été conduite par le bureau A et D visant à définir une stratégie de développement du commerce de centre-ville et Cahors a d'ailleurs été la première à signer en tant que « ville laboratoire ». Parmi les secteurs de revitalisation envisagés, celui de la rue du Château du Roi a été mis à l'étude, avec, notamment, la commercialisation éventuelle des pieds d'immeubles. Le 27 mars dernier, le ministre de la Cohésion des territoires a dévoilé les 222 villes moyennes, retenues dans le programme « action cœur de ville », dont Cahors et Figeac font partie et bénéficieront à ce titre, d'une convention de revitalisation sur cinq ans, pour redynamiser le centre-ville. Nous ne pouvons que nous réjouir, mais après deux ans d'attente, d'annonces, de programmes, d'études, nous sommes très heureux d'apprendre que dans cinq ans, nous aurons des chances de revitaliser le centre-ville. Vous nous parlez régulièrement d'une reconquête du centre historique par le biais d'une démarche transversale, pour améliorer la qualité de vivre, d'habiter et donc, de consommer. Parmi les critères, vous nous parlez d'une tranquillité publique à favoriser. Certes, mais je suppose que, comme moi, vous avez remarqué combien la mendicité s'est accrue dans le centre de Cahors. J'ai été frappée, samedi dernier d'être interpellée à de nombreux coins de rue. Vous nous parliez d'une circulation apaisée, je ne reviendrai pas sur les problèmes de stationnement et de verbalisations intempestives par la société Q-Park qui constituent une véritable chasse aux automobilistes, ce qui hérisse des Cadurciens et fait fuir les consommateurs des autres villes.

Évidemment, nous nous réjouissons de la demi-heure de gratuité que vous avez proposée et pour ceux qui sont connectés à l'application sur smartphone, qui permettra une meilleure gestion du stationnement, mais pourquoi aura-t-il fallu attendre si longtemps, pourquoi aura-t-il fallu que les Cadurciens se mobilisent autant, pour obtenir cette possibilité. Vous nous parliez également d'une implantation d'équipements structurants, dont le cinéma Multiplex, auquel vous connaissez notre hostilité, le CHAI auquel nous n'étions pas favorables non plus et nous aimerions, d'ailleurs, que vous nous proposiez un bilan d'activités, car probablement que je ne suis pas présente au bon moment, mais je trouve ce lieu, toujours étonnement vide.

Et enfin, vous nous proposez une dynamique commerciale entretenue et là je crois que vous auriez dû dire une : « Une dynamique commerciale catastrophique et qui s'effondre ».

Donc, les grandes réflexions et actions qui sont menées sur la rue du Château du Roi, me paraissent totalement déconnectées de la réalité ; des étudiants ont planché sur la rénovation de cette rue et nous font part d'idées magnifiques. Qui pourrait ne pas rêver d'une cascade dans cette rue, un projet qui ne sera pas retenu, de rues transversales aménagées, pour relier le boulevard, les travaux vont démarrer, un paysagiste/urbaniste est engagé, M. SIMON, nous dit que les premiers signes de requalification de la rue pourraient bien arriver d'ici deux ans. Pour nous, le potentiel de cette rue nous paraît bien minime au regard des besoins nécessaires pour sauver notre centre-ville, il y a urgence. Lors de la conférence des territoires, le Premier ministre a reconnu, comme étant nécessaire, de faire une pause sur les installations commerciales en périphérie, si le centre connaît une vacance commerciale élevée. À ma question, lors du précédent CM : « quel est le taux de vacances commerciales de Cahors ? » Vous aviez évoqué un chiffre de 5 ou 6 %, qui n'est, de toute façon, plus d'actualité. Il suffit de se promener dans le centre de Cahors, pour se rendre compte que la situation s'est considérablement dégradée. Donc, vous comprendrez que si, pour le moment, notre attitude est bienveillante et observatrice de façon à ne pas politiser le problème, l'enjeu est beaucoup trop important, nous vous demanderons, en temps voulu des explications détaillées sur les 8 000 m<sup>2</sup> de la ZAC de Pradines et des 6 000 m<sup>2</sup> supplémentaires envisagés, ce qui ne ferait qu'aggraver la situation des commerçants du centre-ville. Nous serons d'autant plus exigeants, que tout se passe sans concertation ou presque et va totalement à l'encontre de la revitalisation du centre de Cahors. Autant vous dire que la rue du Château du Roi, même si ce projet s'intègre dans un projet plus global, ne me semble pas en mesure de rivaliser avec cette extension périphérique, quel que soit l'intérêt que nous portons à notre Patrimoine. Si l'extension des zones commerciales périphériques s'avérait exacte, nous ne trouverions aucune cohérence dans la politique commerciale de la Ville et nous estimerions alors que les commerçants du centre-ville ont des raisons légitimes de se sentir abandonnés, méprisés et forcément très inquiets. Donc, non à des investissements coûteux pour des projets mal ciblés et non à un élargissement des zones commerciales périphériques. Je vous remercie.

**Le Maire :**  
Christophe TILLIE.

**M. Christophe TILLIE :**

M. le Maire, Mmes et MM. les conseillers, il y a trois semaines, le personnel des EHPAD et des services d'aide à domicile se sont mobilisés pour nous alerter de leur mal-être. Nous avons presque oublié leurs revendications suite aux évènements tragiques de ces derniers jours et tant les mutations sociétales inquiètent. Ils ont exprimé leur souffrance et les pénibilités de leur fonction. En effet, leurs conditions de travail se dégradent, la situation de ces établissements évolue depuis leur création, mais les moyens n'ont pas suivi. Les longs séjours hospitaliers se retrouvent en EHPAD, les résidents sont de plus en plus âgés, de plus en plus dépendants, présentant des pathologies multiples, lourdes, des complications de maladies chroniques, des troubles du comportement notamment liés à la maladie d'Alzheimer. Une augmentation du niveau de dépendance a considérablement alourdi le travail du personnel soignant, mais également la pénibilité physique et mentale liée à l'activité souvent facteur d'épuisement professionnel. L'indice de fréquence des accidents de

travail en EHPAD est deux fois supérieur à la moyenne toutes activités confondues. La gestion d'entreprise imposée laisse de moins en moins de place à l'humain.

C'est ainsi que l'on économise sur tout : la durée des toilettes, le nombre de douches, une par semaine, sur le temps d'animation, on économise aussi sur les repas et leur temps de prise avec des risques de dénutrition et de déshydratation. Faut-il attendre une catastrophe sanitaire comme celle de 2 003 pour réagir. La résidence d'Olt n'est pas épargnée et ce n'est que l'exemple cadurcien d'un envahissant sentiment d'abandon de nos anciens et de leurs accompagnants. Tout le monde pâtit de cette dégradation, les résidents, bien sûr, les personnels soignants, encadrants, mais également les familles. Si rien n'est fait, qu'advient-il des générations à venir et qu'advient-il d'une société qui ne respecte pas ceux qui ont contribué à son développement ? Merci.

**Le Maire :**

Nous sommes et Mme RIVIÈRE notamment, sur des propos de tribune. Donc, j'aurai l'occasion de répondre, évidemment, au fur et à mesure des dossiers, mais vous imaginez bien que comme on est davantage sur un constat qui est le vôtre, on aura l'occasion de répondre sur les quelques questions précises et ça se fera au moment du Conseil.

Quant à M. TILLIE, c'est vrai que la dépendance est un enjeu majeur, national, on ne peut que le partager. Il a besoin de moyens, c'est une certitude et évidemment que nous sommes extrêmement vigilants et mobilisés pour que l'accueil des personnes âgées se fasse dans de bonnes conditions. Je crois que le service qui est rendu à Cahors à Olt et aux Pins, est un service de qualité, mais qui effectivement, appelle aussi à ce qu'il y ait les moyens pour qu'on puisse, à un moment donné, répondre à ces enjeux-là. Sur un débat national, chacun, je le ferai également, pourra se positionner pour demander que les moyens soient affectés et que de manière plus globale, le service public de ce pays puisse être considéré comme une donnée essentielle de la cohésion de notre territoire et de la solidarité entre les diverses personnes.

## PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2017 et du 5 juillet 2017. Le Procès-verbal du 5 juillet 2017 a été modifié suite aux observations faites en séance.

**Le Maire :**

Est-ce qu'il y a des remarques sur les procès-verbaux des divers Conseils municipaux ? Il y avait le 30 mai 2017 et le 5 juillet 2017 ? Christophe TILLIE et Michel GRINFEDER ensuite.

**M. Christophe TILLIE :**

J'ai une remarque sur la séance du 5 juillet 2017, à la page 37, je ne sais pas si M. GRINFEDER l'a relevé, mais on m'attribue des propos qui ne sont pas les miens et qui sont ceux de M. GRINFEDER. Non pas que je sois contre, mais il faut rendre à Michel ce qui est à GRINFEDER.

**Le Maire :**

On va le modifier si c'est le cas. Vous le préciserez.

**M. Christophe TILLIE :**



Page 37, dès le début c'est à mon nom, Christophe TILLIE, mais c'est en fait toute la séquence, où mon nom est nommé, si je me souviens bien c'est M. GRINFEDER qui est intervenu sur cette question-là.

**M. Michel GRINFEDER :**

Je n'avais pas demandé, M. le Maire d'avoir une question préalable, mais j'avais prévu d'intervenir sur une forme de question préalable, concernant ce compte-rendu. Merci d'avoir relevé ça, parce que j'avais surtout eu l'attention attirée par la partie précédente. Parce que la dernière fois que nous avons évoqué, je pense que c'était justement dans les questions préalables, ces problèmes de stationnement, lors de notre avant-dernier Conseil municipal, Madame RIVIÈRE était intervenue assez longuement par rapport à ce problème. Et moi, je n'avais pas amené mon dossier, comme on dit, donc, je suis allé regarder après dans mon dossier et j'avais évoqué, lors de ce compte-rendu, la fameuse clause incitative, la clause incitative, c'est celle du cahier des clauses techniques particulières lors de la passation de ce marché public de prestations de services de la surveillance du stationnement payant. Donc, je vous lis et je dis ça surtout à l'attention de la presse, ça avait été cité dans la presse, mais le document, à ma connaissance, n'a jamais été fourni. J'ai ce document à votre disposition si ça vous intéresse. C'est la page 14 de la consultation. Voilà la clause incitative : « En cas de recettes supérieures à 1,4 M€, le titulaire bénéficiera d'une prime à hauteur de 25 % de la différence entre le montant réel constaté et 1,4 M€ ». Donc, ça, c'est au cas où il y aurait des recettes supérieures, nous parlons de recettes annuelles. Deuxième chapitre : « En cas de recettes inférieures à 1 M€... », donc, montant maximum 1,4 M€, montant minimum 1 M€, « Le titulaire supportera une réduction de sa redevance, à hauteur de 10 % de la différence entre 1 M€ et le montant réel constaté ». Donc, ce sur lequel, moi, j'avais insisté ce fameux 5 juillet 2017, c'était qu'il y avait une carotte qui était proposée à l'entreprise et qu'il est bien évident que, je ne confonds plus, M. le Maire, vous m'avez aidé, vous m'avez éclairé, les amendes et le paiement du forfait, le fameux forfait, mais ce que je vous avais dit lors de l'avant-dernier Conseil municipal, c'était que psychologiquement, en mettant la pression, sur le contribuable avec les amendes, on favorisait l'augmentation. Évidemment, on paye tout de suite parce qu'on a peur de perdre un manche. Donc, les deux sont liés, je ne vais pas vous faire une démonstration. Je vous avais dit, il y a quelque temps, que ce n'était pas le lieu, je ne suis pas dans mon cabinet de consultation. Mais je veux dire qu'il y a psychologiquement une pression qui est mise sur le Cadurcien, parce qu'on augmente, sans arrêt, on fait très attention. Et d'ailleurs j'avais expliqué ça, lors de ce Conseil municipal et je vais vous lire, pour terminer, M. le Maire, si vous m'y autorisez, le début de mon intervention : « Si on délègue à une société extérieure, il risque de ne pas y avoir le même côté modéré de la récupération de ces amendes. Et le contribuable risque d'avoir une certaine sévérité de la part de l'entreprise, parce que l'entreprise avec la fameuse clause incitative aura tout intérêt à aller au-delà de cette somme de 1,4 M€. Bien entendu, elle n'aura absolument pas intérêt à ce que les recettes soient inférieures à 1,4 M€. C'est un vrai problème. Il va y avoir intérêt à augmenter le nombre et la quantité des amendes. » Et M. MUNTE, je l'avais également fait remarquer, il y a deux Conseils municipaux, avait pris la parole et avait dit : « C'est vrai que vous avez bien travaillé M. GRINFEDER, parce que lire le cahier des clauses administratives particulières, il n'y en a pas beaucoup, autour de cette table qui le font ». Je vous cite si vous me permettez M. MUNTE. Donc ceci pour vous dire que la fameuse clause incitative était particulièrement incitative et

qu'à mon avis, elle expliquait déjà, au mois de juillet ce qui allait arriver par la suite, dont nous avons parlé lors des récents Conseils municipaux.

**Le Maire :**

Je ne sais pas trop comment vous l'expliquer, à nouveau, M. GRINFEDER, mais vous faites toujours le même amalgame en considérant qu'il y a une incitation aux FPS que vous qualifiez toujours d'amendes mais qui s'appelaient avant les amendes.

Ce n'est pas le cas, vous pouvez le prendre dans tous les sens, ce n'est pas le cas. Ensuite, évidemment qu'il y a des éléments de contrôle de l'entreprise, c'est tout à fait normal. Quand vous passez un marché avec une entreprise, vous vous assurez que le travail soit fait. Mais il n'y a pas, et je suis désolé de vous le rappeler, d'incitation à ce qu'il y ait des amendes, ce n'est absolument pas notre objectif. Ça fait partie des lieux communs et des éléments qui sont parfois communiqués pour faire peur à certains Cadurciens, ou non Cadurciens, vous les avez qualifiés de contribuables mais ce sont des usagers du stationnement. Parfois, ils peuvent se retrouver en infraction pour ne pas avoir respecté la règle et ce n'est agréable pour personne.

On a effectivement fait des annonces aujourd'hui, avec l'ouverture à une demi-heure gratuite par jour, ce qui est une avancée et avec la mise en place d'une application qui permettra de répondre aussi à ceux, par exemple, qui se retrouveraient coincés sur un rendez-vous et qui n'ont pas le temps de revenir à l'horodateur pour rajouter des pièces. C'est-à-dire qu'on a écouté les remontées et on essaye de trouver des solutions. La seule chose, je tiens à le dire, c'est que les annonces qui sont faites qui sont positives, ne peuvent l'être que dans la mesure où cette réforme donne les résultats qui étaient attendus, c'est plus de places disponibles, c'est plus de recettes et ce sont des FPS qui ont, aujourd'hui, beaucoup baissé et qui se retrouvent quasiment au niveau de ce qu'ils étaient avant que ce soit l'entreprise qui s'occupe du contrôle du stationnement payant.

**M. MAFFRE :**

Excusez-moi, puisque nous sommes sur le stationnement, je voulais dire deux choses. On avait demandé au précédent Conseil municipal le rapport du stationnement de janvier, par rapport à l'année précédente pour voir la différence depuis le changement de fonctionnement.

**Le Maire :**

Nous pouvons vous donner les chiffres, aujourd'hui, de ce qu'il se passe après une période qui est crédible, donc, ce que je vous dis aujourd'hui, c'est que le niveau de FPS a baissé.

Ce qui veut dire que le stationnement est beaucoup mieux respecté qu'il ne l'était à l'époque et c'est ce qu'il faut retenir. Je connais la volonté qui peut être la vôtre d'essayer de trouver des éléments pour contester, pour jeter le trouble. On en a eu assez, ce qu'il se passe aujourd'hui, je suis désolé de vous le dire, c'est que les choses qui étaient attendues fonctionnent, même si ça a été difficile de prendre une forme de pli, mais je le répète, il y a plus de places, plus de recettes et moins de FPS. Ou du moins, autant qu'il y en avait avant.

**M. MAFFRE :**

D'accord, alors je voudrais tenter de me rattraper en vous remerciant d'une décision que vous avez prise sur les tarifs spécifiques destinés aux professionnels.

**Le Maire :**

Là aussi c'est parce qu'à un moment donné, on a un niveau de recettes qui nous permet d'amener ce genre de mesure que vous aviez demandée et on y a répondu. C'est un équilibre.

**M. Michel GRINFEDER :**

Par rapport à la première intervention de M. TILLIE, vous le savez, puisqu'on l'a oublié dans le débat, je confirme que concernant la page 37 et à cinq reprises, c'est une discussion entre vous et moi, M. le Maire, mais c'est M. TILLIE qui est cité et non moi-même.

**Le Maire :**

Pas de problème pour qu'on le corrige, M. GRINFEDER.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Il n'y a pas de vote sur ce point.

**Arrivée de M. TESTA à 19h10**

**Arrivée de M. CASTANG à 19h35**

**Arrivée de Mme CHANUT-STOEFLER à 19h55**

**Présents : 25**

**Excusés : 10**

**Procuration(s) : 8**

**FINANCES**

**1. Complexe cinématographique – Mise à jour du plan de financement**

**Le Maire :**

Il s'agit du financement du complexe cinématographique, un dossier pour lequel, je le sais, vous êtes coalisés dans l'opposition et que nous avons annoncé pendant notre campagne. Vous avez régulièrement exprimé vos doutes, vous avez parfois prédit le pire. Aujourd'hui, je vous annonce que l'État vient de nous préciser le montant de la subvention qui est accordée pour le complexe cinématographique et qui atteint 1,4 M€. Il s'ajoute au financement de la Région, à hauteur de 1 M€ et au financement du Département à hauteur de 400 000 €, ce qui me permet de vous dire, ce soir, que le financement du complexe cinématographique est définitivement bouclé. C'est évidemment, vous vous en doutez une satisfaction. Je veux saluer tous ceux qui y ont cru, qui se sont battus, le travail important des services et aussi, l'écoute des partenaires qui ont compris l'importance que pouvait avoir ce projet dans la dynamisation des centres-villes. Je veux saluer notamment, l'État, les discussions ont été riches avec le secrétaire général, avec le Préfet qui est arrivé récemment et je suis heureux de constater que les complexes cinématographiques de centre-ville aient été repérés et clairement identifiés comme outils dans le programme action cœur de Ville que vous évoquiez Mme RIVIÈRE et dont vous vous réjouissiez d'ailleurs et qui ont vocation à redynamiser les centres-villes. Et c'est un outil important puisque je rappelle que les perspectives sont d'améliorer les flux. Aujourd'hui, les cinémas fonctionnent bien, y compris à Cahors, les entrées étaient de 115 000, elles sont autour de 120 000, donc, c'est quelque chose qui progresse et les perspectives sont entre 150 000 et 170 000 entrées. Il n'y a pas un équipement de ce type au niveau culturel et sportif qui génère autant de trafic. Ce sera autant d'éléments qui vont renforcer le centre-ville de Cahors, qui a bien besoin d'être aidé. Pour ça, il faut faire des propositions, mener des combats et des dossiers. Et je suis heureux

que sur cet élément-là, nous ayons abouti, il reste d'autres étapes, mais nous avançons. Donc, j'ai le plaisir de vous présenter ce plan de financement.

La charge pour la Collectivité était de 5,5 M€, je rappelle qu'il y a la part de l'exploitant privé qui est à hauteur de 2,3 M€.

Sur ces 5,5 M€ HT, l'État interviendra à hauteur de 1,4 M€

La Région à hauteur de 1 M€

Le Département à hauteur de 400 000 €

Il reste donc, à la charge de la Ville 2,7 M€, c'est 51 % de subvention, ce qui est un niveau de subvention dont nous pouvons considérer qu'il est optimal.

À cela, s'ajoute le loyer qui sera versé par l'opérateur à hauteur de 50 000 € pendant 25 ans. Soit 1,250 M€.

Tout ça pour vous dire que c'est un projet qui est parfaitement financé et qui est tout à fait tenable pour la Collectivité. Donc, tous ceux, qui à un moment donné, ont voulu faire peur aux Cadurciens, en agitant des chiffres et en inquiétant sur l'impact que ça pourrait avoir sur la fiscalité notamment. Aujourd'hui, il y a un plan de financement qui est clair et il y a un financement qui ne peut pas être plus limpide qu'il ne l'est. Prochainement, nous signerons avec l'opérateur qui, je le rappelle aussi, assurera le fonctionnement dans son intégralité de cet outil culturel, à part la partie musée, bien évidemment, qui elle, sera assurée, comme elle l'est aujourd'hui, par les Collectivités et qui s'acquittera même des éléments de fiscalité par exemple. Est-ce qu'il y a des réactions à ce stade ? M. MAFFRE.

#### **M. Jean-Luc MAFFRE :**

M. le Maire, je ne sais pas si c'est l'approche des élections municipales, mais vous devenez, de plus en plus, peu respectueux de l'opposition. Il faut vous habituer à ce qu'on ne soit pas d'accord avec vous. Vous avez vos raisons, vous avez votre programme et nous avons toujours manifesté notre opposition à ce projet sur son coût. J'ai d'ailleurs été amusé d'entendre M. BOUILLAGUET en Commission des finances, expliquer qu'il avait la même position à l'époque sur le parking. Il ne contestait pas le parking, il contestait son coût exorbitant. Sur le cinéma, c'est pareil. Nous sommes pour le cinéma, mais nous avons toujours considéré qu'il y a deux cinémas déjà dans le centre-ville, qui animent le centre-ville, qui marchent bien, qui peuvent s'accroître, que l'on pouvait très bien rénover à un coût moindre et c'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à ce projet qui est pharaonesque pour nous. Que vous nous annonciez que le Président Macron et son gouvernement vous accordent 1,4 M€ pour faire ce cinéma, nous trouvons que c'est du gaspillage et ça nous étonne, parce que justement, il avait annoncé que les subventions seraient un peu plus resserrées. Ce n'est pas de l'animation de centre-ville, c'est du gaspillage de dépenses publiques. Donc nous voterons contre ce gaspillage de 1,4 M€ de l'État qu'on nous annonce aujourd'hui. Et ça ne changera pas grand-chose à l'animation du centre-ville, parce que les deux cinémas y sont déjà. Ça, c'est un premier point.

Deuxième point sur la méthode, c'est nouveau, ça fait deux fois que vous nous faites le coup. Au dernier Conseil municipal, en Commission des finances, on ne nous dit rien, le lundi, la veille du dernier Conseil municipal et vous annoncez une baisse de la taxe foncière, absolument pas abordée en Commission des finances, ça ce n'est pas très républicain, parce que ça ne nous a pas donné le temps de chiffrer exactement la baisse dont je vais parler ensuite qui est assez ridicule sur la fiscalité. Tout à l'heure dans la presse, vous annoncez la demi-heure de parking symbolique, alors que vous auriez pu attendre ce Conseil municipal, ce soir et cette subvention, qui était prête hier, on nous l'a montrée vierge et tout d'un coup vous nous mettez 1,4 M€ ce soir. Ça fait trois fois que vous faites de petites surprises comme



ça, hors Conseil et que vous mettez, c'est effectivement une pratique un peu macronienne, on ne se sert plus du parlement, on ne se sert plus du Conseil municipal et il n'y a plus de débats, parce que tout est fait lorsque le Conseil municipal arrive. Donc, nous voterons contre sur le fond et sur la forme sur la méthode que vous employez.

**M. Serge MUNTE :**

M. MAFFRE, c'est vrai que vous n'aimez pas les travaux pharaoniques. Vous étiez déjà à l'époque, j'ai devant les yeux une déclaration que vous avez faite avec Roland HUREAUX le 8/03/2014, ou déjà, vous émettiez des réserves sur le projet du parking souterrain que vous qualifiez de travaux pharaoniques.

Donc, c'est vrai que vous avez une constance, chaque fois qu'il y a un dossier structurant pour la Ville de Cahors vous êtes contre. Vous avez été contre aussi, avec M. HUREAUX pour la piscine Divonéo. Avec M. HUREAUX, vous l'avez comparée aux thermes de Caracalla, donc les thermes de Rome en disant qu'il suffisait de rénover la Croix-de-Fer. Donc, c'est vrai que vous êtes constant. Par contre dans le même article, vos projets pharaoniques, je vais en citer trois, là, il n'y avait pas de problème : un téléphérique qui relie le Mont Saint-Cyr et tout ça, ça, ce n'était pas pharaonique, un hôtel flottant sur le lot, c'est vous... Vous ne pouvez pas nier les évidences. Moi, je ne nie pas ce que je dis.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Intervention hors micro inaudible.

**M. Serge MUNTE :**

Je termine, l'hôtel flottant sur le Lot et la transcription du Puy-du-Fou, par rapport à l'animation cadurcienne, en parlant de projets pharaoniques, là, ça ne vous faisait pas peur. Par contre, les projets structurants pour la Ville de Cahors : la piscine municipale, le parking, c'est un de chez vous qui l'a proposé, ce n'était pas à l'époque notre municipalité, là, par contre, vous avez une constance, vous votez toujours contre.

**M. Michel GRINFEDER :**

Juste par rapport à ce que vient de dire M. MUNTE, je ne prends pas la défense de M. MAFFRE, il est assez grand pour se défendre tout seul. Mais, pour moi, je vais vous dire ce que je pense sans langue de bois, on n'est pas d'accord sur ce projet, il y a longtemps que vous le savez, M. le Maire, il y a une différence par rapport au cinéma, c'est que ça fait plusieurs mandats que les Maires avaient reculés sur ce projet de parking souterrain. Parce qu'il n'y avait pas de parking souterrain, au centre-ville de Cahors et aujourd'hui, je pense que vous serez d'accord avec moi, M. le Maire, pour la première fois, nous avons un budget qui n'est pas déficitaire, il était nécessaire de le faire. Je pense que s'il n'avait pas été fait, vous l'auriez fait. C'était nécessaire. Avec la politique que vous menez aujourd'hui, si Marc LECURU ne l'avait pas lancé, ce parking souterrain que vous avez inauguré, vous l'auriez fait. Je le pense, je vous l'ai dit, je parle sans langue de bois. Donc, la différence qu'il y a entre un projet comme celui-là et le cinéma, je vous l'ai dit dès le début, quand on a commencé à argumenter, avec des motifs qui n'étaient pas financiers, qui étaient, par exemple pour moi, en tant qu'ancien président fondateur de Cinéplus, je vous disais ce que je pensais. Je suis bien placé pour vous dire qu'il y a quatre écrans en Ville, parce que c'est l'association CinéPlus et on le sait quand on regarde la liste de ceux qui avaient été les actionnaires de l'ABC, qui a sauvé le cinéma ABC qui devait être vendu pour faire des bureaux, c'est allé au tribunal de commerce qui a préféré le confier à un certain nombre d'actionnaires, qui

venaient, pour l'essentiel, des adhérents ou du public de l'association Cinéplus. Donc, ce que je veux dire, c'est que ces cinémas, le cinéma ABC avec trois écrans et le cinéma Le Quercy, ils existent et ce que vous voulez faire, c'est un multiplex qui va faire passer de quatre à sept écrans, ok, mais ces cinémas, ils existent et ils existent en centre-ville. Je considère et là, je rejoins ce qu'a dit Mme RIVIÈRE tout à l'heure, qu'il y a mieux à faire, avec nos deniers publics que de faire un cinéma multiplex. Je vais vous expliquer ça, parce que j'ai un argumentaire qui va vous intéresser qui sera un peu différent de ce que je fais d'habitude. Sur ce point précis, vous savez que j'ai déjà assez longuement développé mon opposition, je ne vais pas y revenir dans le détail, je considère que ce multiplex est surdimensionné, par rapport à nos besoins et je viens de dire également qu'il ne correspond pas à un apport nouveau.

Puisque les quatre écrans dont j'ai parlé sont en plein centre-ville, ensuite, j'ai un autre argument, c'est la destruction de l'harmonie architecturale du site de la caserne Bessières, j'en ai déjà parlé, c'est, selon moi, une place historique de Cahors qui était à préserver. Et j'ajouterai que dans cette zone, qui est une zone ultra déficitaire, je ne sais pas si le mot existe, mais je l'utilise, ultra déficitaire en place de stationnement, cela entraînera la suppression de 150 places de parking gratuit. Donc, je pense que ça aussi, c'est un autre argument auquel les Cadurciens seront sensibles. Quatrième argument, et surtout, ce projet impacte lourdement notre budget municipal. D'accord, un peu moins de 3 M€, mais quand même qui vont rester à la charge du contribuable cadurcien. En fait, je voudrais surtout intervenir sur la situation globale du cinéma aujourd'hui. Au niveau national, en 2017, la fréquentation du cinéma a diminué de 3 %. On a souvent ici parlé, et notamment dès l'étude préliminaire, que vous aviez fait réaliser, M. le Maire, on a souvent parlé du multiplex de Cap'Cinéma de Montauban. C'est le multiplex le plus proche de Cahors. La fréquentation du Multiplex de Cap'Cinéma a diminué, c'est dans un article de la Dépêche, d'un peu plus de 2 %. Cela signifie que peut-être, à mon avis, l'avenir du cinéma multiplex n'est pas forcément rose. Et je ne dis pas ça parce que vous appartenez au Parti socialiste M. le Maire.

**Le Maire :**

Toujours, je vous rassure, je l'ai dit à M. MAFFRE.

**M. Michel GRINFEDER :**

Je l'ai noté. Cette baisse de la fréquentation nationale et régionale est un premier indice. Il y en a un autre, c'est un phénomène dont vous avez peut-être entendu parler, M. le Maire, de la concentration des salles entre plusieurs groupes. Je ne vais pas rentrer dans les détails, plusieurs groupes qui se font la concurrence et qui arrivent aujourd'hui à des niveaux à peu près équivalents en nombre d'écrans et en nombre de salles. Ainsi, profitant du fait que la plupart des salles de ces multiplex n'avaient pas atteint leurs objectifs de rentabilité lors des cinq dernières années, le groupe CGR, au mois de décembre dernier, a racheté la quasi-totalité des multiplex de notre région qui était sous l'égide de Cap'Cinéma.

**Le Maire :**

Vous faites allusion à des stratégies d'exploitants. N'en tirez aucune conclusion, regardez les chiffres de fréquentation du cinéma qui sont connus archiconnus et qui démontrent qu'il y a de plus en plus de personnes dans les cinémas.

**M. Michel GRINFEDER :**

Je vous ai donné les chiffres de fréquentation nationaux et celui en particulier de Montauban. Laissez-moi terminer M. le Maire. Quels sont les multiplex de la région qui ont été vendus ? On est bien entouré : Montauban, Albi, Périgueux, Rodez, Agen. Au mois de décembre, tous ces multiplex sont passés sous l'égide CGR. Dans ce contexte à la fois, de baisse de fréquentation et de son contexte de politique de concentration des écrans, je pense, à laquelle nos élus de l'opposition d'extrême gauche seront sensibles, je pense que le multiplex de Cahors aura les plus grandes difficultés à survivre. Finalement, un outil culturel financé en grande partie par les deniers publics aura, selon moi, toutes les chances de finir dans l'escarcelle d'un grand groupe privé. Est-ce le souhait de notre Maire socialiste de Cahors ? Rappelez-vous en M. le Maire, si un jour ça arrive. Le budget municipal, dont nous allons discuter et qui sera passé au vote tout à l'heure, pour 2018, révèle que l'exploitant aura à rembourser 1 M€ à titre de loyer, vous venez de le rappeler M. le Maire, pour un bail de 20 ans, ça veut dire 58 000 € par an.

Auxquels vont s'ajouter, c'est également mentionné dans notre budget, un investissement privé nécessaire pour ce cinéma, toujours à la charge de l'exploitant et qui sera un investissement pour les aménagements et l'équipement du cinéma. Cet investissement de 2,3 M€, soit, 120 000 € par an, j'ai considéré qu'il fallait changer ces équipements tous les vingt ans, on m'a dit que c'était plutôt tous les quinze ans, pour avoir un cinéma de bonne qualité. Si on additionne ces chiffres : 50 000 € par rapport au loyer, 120 000 € pour les frais d'investissement pour le fonctionnement du cinéma, ça représente un total de 170 000 € par an, qui devront être déboursés par le propriétaire de la salle. Comment pourra-t-il y parvenir ? Et là, M. le Maire, je vais répondre à votre remarque de tout à l'heure, parce que la solution va être une solution très rapide, ça va être d'augmenter les prix des places de cinéma. Le danger est d'exposer les Cadurciens à une augmentation massive de ces tarifs de cinéma. Je vous rappelle, M. le Maire, qu'en 2017, il y a eu une première augmentation dans les cinémas de la Ville. On est passé de 6,50 à 7 €, vous allez me dire : « Ce ne sont que 50 centimes d'euros », oui, mais c'est plus de 10 % d'augmentation. Aujourd'hui, la place coûte donc 7 €, à Saint-Gaudens, l'autre multiplex du propriétaire des salles du cinéma de Cahors, que vous connaissez bien M. le Maire, puisque c'est avec lui que vous avez négocié, la place est déjà à 8 €, au niveau régional et au niveau national, c'est entre 9 et 10 € aujourd'hui, que l'on paye ça place d'entrée dans un multiplex. Il est bien évident que c'est sur ces tarifs-là que les propriétaires du nouveau cinéma vont peser de manière à pouvoir équilibrer leur budget tel que je l'ai démontré tout à l'heure et c'est le prix qu'il faudra payer à Cahors, pour l'utilisateur : 10 € la place de cinéma. Le budget cinéma des familles risque d'avoisiner entre 30 et 40 €, je ne sais pas si c'est comme ça que vous voulez développer le cinéma à Cahors, moi, à mon avis la fréquentation risquera de fortement baisser.

#### **Le Maire :**

Malgré mes propos liminaires, je constate que vous êtes toujours dans la même constance, qui consiste à inquiéter, à dénigrer parfois, à faire craindre le pire, je connais M. Philippe DEJUST, pour répondre très précisément à votre question, qui est le PDG fondateur de Cap' Cinéma, nous l'avons rencontré plusieurs fois. Il avait déjà exprimé ce choix stratégique de l'entreprise de multiplier les implantations, de consolider la valorisation de sa société avant de la céder. Donc, c'était déjà un choix stratégique de l'entreprise et ça n'a absolument rien à voir avec ce que vous évoquez, en tout cas, rien à voir avec une question de rentabilité des cinémas Cap' Cinéma. Je disais tout à l'heure que vous vous étiez plusieurs fois exprimé et j'avais noté dans les derniers procès-verbaux des conseils municipaux, quelques expressions : M. MAFFRE : « Quelques personnes nous disent que le dossier – je

parle du financement – n'est pas du tout bouclé », « quelques personnes nous disent », M. GRINFEDER : « Nous n'obtiendrons pas les subventions. » Vous l'aviez dit en séance. Mme RIVIÈRE : « Ça va être compliqué d'avoir une subvention. »

Mais nous ne nous sommes pas résignés, nous nous battons face aux difficultés, c'est l'inverse de votre position et au moins, sur ce dossier-là, le résultat est là, nous avons obtenu 1,4 M€, et contrairement à ce que vous dites M. MAFFRE, c'est bien parce qu'il a été intégré au niveau national, pas que par M. MACRON, par l'ensemble des personnes qui réfléchissent, par des intellectuels ; je vous rappelle quand même la géographe qui était intervenue dans « C'est dans l'air », qui avait bien précisé qu'il y avait une stratégie et qui avait bien cité le complexe cinématographique de centre-ville, donc, c'est quelque chose qui est aujourd'hui intégré par beaucoup au niveau national à savoir que ces outils-là peuvent répondre à cet enjeu que vous évoquez.

D'ailleurs, sur le constat, nous avons conscience des difficultés, mais la vérité, c'est que nous, nous essayons d'apporter des réponses quand vous, vous êtes résignés et contestez ce soir le fait que la Ville puisse obtenir 1,4 M€ des financements qui vont servir d'abord à des entreprises, qui vont être sollicitées pour construire. Ça va créer de l'emploi, ça va générer incontestablement du flux et ça va permettre, de donner une vitalité, un espoir, c'est, en tout cas, ce que nous espérons, aux commerces de centre-ville et vous balayez ça d'un revers de main. Je me demande si finalement, ce n'est pas vous, ce soir, qui êtes le dogmatiques et nous, qui essayons de changer les choses et de répondre aux difficultés. Je soumetts donc ce dossier à votre approbation. Christophe TILLIE vous souhaitiez vous exprimer sur le cinéma ? Vous auriez pu me demander la parole tout à l'heure. Mais je respecte, même après que je me sois exprimé, je vous laisse donc la parole.

**M. Christophe TILLIE**

Excusez-moi, je ne connais pas encore tout à fait le protocole. Moi, je ne vais pas revenir sur tous les arguments qui ont été donnés, je ne suis pas complètement d'accord avec eux, mais pour moi, c'était peut-être nécessaire de faire un multiplex, mais c'est l'ampleur du projet qui m'inquiète, on a bien vu avec le parking souterrain, comment un projet faramineux, où pharaonique, plombe les finances de la Ville.

**Le Maire :**

Excusez-moi de rebondir, arrêtez de faire peur aux Cadurciens, 1,4 M€, vous voulez qu'on rapporte un certain projet, que nous avons réalisé, même ensemble, on peut comparer si vous voulez, donc, moi, je veux bien, chacun a le droit de s'exprimer, mais ne faites pas peur aux Cadurciens, en parlant de projet pharaonique quand on est à cette hauteur-là, qui représente simplement 20 % de l'investissement. Je suis obligé de le redire, c'est la vérité, vous agitez les peurs. Je vous laisse reprendre.

**M. Christophe TILLIE :**

Excusez-moi, mais le budget stationnement a été déficitaire pendant pas mal d'années, me semble-t-il.

**Le Maire :**

Nous allons vous dire que nous y avons répondu.

**M. Christophe TILLIE :**



Oui et félicitations, c'est vrai que ça s'équilibre. Je voulais ajouter que toutes ces subventions, c'est quand même l'argent du contribuable. C'est un peu le nôtre aussi. C'est le contribuable, même s'il n'est pas uniquement Cadurcien. C'est quand même le contribuable. Vous avez fait de bons dossiers, félicitations, c'est bien, moi, je suis quand même sceptique, excusez-moi, mille places pour notre Commune, ça fait beaucoup.

**Le Maire :**

Vous voulez dire fauteuils. Ce sont les mêmes à Auch, c'est à peu près la même ville et l'année dernière, ils ont comptabilisé 200 000 entrées. Allez voir, regardez, on ne part pas d'un projet qui sort de nulle part. On n'est pas sur un hôtel flottant, on n'est pas sur un téléphérique, on est sur quelque chose qui a déjà été fait ailleurs, même si des téléphériques, il s'en fait ailleurs. Dans certaines grandes métropoles, ça, j'en ai conscience. On peut regarder, en tout cas, je n'ai jamais vu l'ombre d'un dossier qui ait été présenté, y compris pendant la campagne. Donc, on peut en reparler si vous voulez. M. TILLIE, c'est bon ? M. CASTANG.

**M. Stéphane CASTANG :**

Bonsoir à toutes et à tous, excusez-moi pour ce retard, j'arrive justement d'Auch pour un déplacement professionnel, ce n'était pas pour aller voir le multiplex, mais ce n'est pas non plus la faute aux camarades cheminots. Mon interrogation, je prends le train en marche, mais c'est un peu sur les arguments de Christophe. En fait, qu'on soit sur l'État, la Région ou le Département, c'est de l'argent public. Ce que nous contestons, si vraiment, on veut pousser le raisonnement au bout, ce n'est finalement l'existence d'un multiplex, c'est la proportion, de l'argent public là-dedans. Il y a plus des deux tiers de financements publics, donc, multiplex privé, si c'est une activité privée, pourquoi pas ? Mais pas sur ce mode de financement-là.

**M. Michel SIMON :**

Deux petites explications technico-financières, sans trop entrer dans le détail.

Le parking est un outil utile à la Ville, mais malheureusement, le projet a été extrêmement mal monté, M. GRINFEDER, vous vous rappelez, j'ai dû, ici même en 2009, faire un rapport explicatif, qui montrait la proportion de ce projet qui était passé à 5,5 M€ annoncés à plus de 13 M€, dont les vestiges archéologiques qui ont coûté 3 M€ sans subvention. Donc un projet à 13 M€ qui n'avait que 500 000 € de subventions mais que nous avons porté ensuite, grâce à des fonds européens, des fonds d'État, etc., à près de 4 M€. D'abord, pour la réalité des choses, ce projet est devenu pharaonique dans le glissement de la dépense. L'objet parking, était un objet nécessaire à la requalification du centre-ville. Qu'il soit ici, qu'il soit à Charles de Gaulle, c'était le choix qui avait été pris. La seule chose, c'est qu'en voulant aller trop vite, souvent, on oublie beaucoup d'étapes dans ces procédures. Le deuxième élément, on parle d'argent public, c'est le plan action cœur de Ville, qui va générer 5 Md€ sur cinq ans, pour un peu plus de 200 villes. C'est-à-dire que si vous faites une division, 25 M€ par lauréat, c'est 5 M€ par an. C'est de l'argent public, effectivement, pour aider les villes à reconquérir leur centralité. Et c'est ça l'objectif, c'est d'accompagner les projets intelligents, comme le dit M. le Maire. Ce projet de cinéma était marqué depuis le début. Même le gouvernement précédent sur la présentation du rapport d'Yves DAUGE, avait fait les mêmes analyses pour montrer que ces établissements étaient des établissements qui généraient un flux et qui donnaient de l'attractivité aux centres-villes. Donc, ce n'est pas du tout une aberration, mais quand on est en responsabilité, quand on porte des projets, quand on croit à l'avenir de

cette Ville et ce territoire, on va chercher de l'argent, parce qu'autrement, les autres font pareil. Ils font exactement pareil, quand vous avez une dotation de l'État, alors, là, c'est à un autre niveau qu'il faut vous bagarrer, parce que quand le service est mis, il faut se servir.

**M. Francesco TESTA :**

Juste deux observations, la première c'est un article que j'ai lu récemment, où ils expliquaient qu'ils avaient donné une rédaction à une école primaire et ils s'étaient rendu compte que ceux qui avaient les plus grands pieds, faisaient le moins de fautes. Et certains en ont déduit qu'il y avait une correspondance entre l'intelligence et la grandeur des pieds. Ce qu'on appelle une argumentation illusoire. C'est-à-dire que l'on fait dire tout ce qu'on veut à des chiffres. Tout simplement, dans une école primaire, il y a des plus petits et des plus grands et les plus grands ont de plus grands pieds, donc, ils savent mieux écrire que les tous petits. C'est exactement ça.

Deuxième point, on parle de subvention, on parle de deniers publics, c'était par rapport à ce qui a été dit sur les soi-disant chiffres, calculs, statistiques et on peut dire ce que l'on veut là-dessus. Le deuxième argument, c'est dire : « Mais pourquoi, il y a des deniers publics ? Les subventions, ce sont des deniers publics. » Oui, vous connaissez vous, des subventions qui sont des dons privés ? Oui ? Lesquelles ? La différence, c'est qu'ici, on va chercher des subventions complémentaires, choses que vous, vous n'avez pas faites auparavant.

**Le Maire :**

Je le soumetts à votre approbation, s'il n'y a pas d'autres interventions.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. TILLIE et M. CASTANG votent contre.

MM. TULET et GRINFEDER ne participent pas au vote en leur qualité de membres du Conseil d'administration du cinéma ABC.

Adopté à la majorité.

**M. le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs.**

**M. SIMON assure la présidence.**

**2. Adoption du compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017.**

**Le Maire :**

Je vais me retirer, puisque c'est le cas lorsqu'on adopte les comptes administratifs et il y en a quelques-uns, je vais laisser Vincent BOUILLAGUET vous présenter tous ces éléments-là.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Chers collègues, je vais essayer d'aller assez vite, un peu plus rapidement que lors du ROB. Selon l'appétence de chacun, c'est un sprint ou un marathon. Toutes les délibérations en finance ont été vues hier en Commission des finances et administration générale, pendant une séance qui a duré quelques heures. Je ne sais pas si vous avez pris un FPS M. MAFFRE, du coup ? Vous l'avez pris ? Merci pour votre contribution. Les délibérations 2 à 6 concernent l'adoption des comptes administratifs, donc, M. le Maire s'est retiré.

Ensuite, les délibérations 7 à 11, concernent l'adoption des comptes de gestion, c'est exactement la même chose. Le compte administratif est dressé par la Mairie, le compte de gestion par le comptable public. Comme les comptes sont concordants, il faudra les approuver ce soir compte après compte.

Ensuite, les délibérations 12 à 16 concernent l'affectation des résultats, qu'on viendra de voter.

Et ensuite, on pourra passer à l'examen des budgets primitifs 2018, des délibérations 17 à 21.

Sans vous renvoyer à la maquette du compte administratif dont vous avez été destinataires et dont vous avez certainement pris connaissance, une lecture de 229 pages, c'est assez lourd mais on essaye de synthétiser à chaque fois. Plus sérieusement, les résultats de l'exercice 2017, sont conformes à ce qui a été présenté lors du rapport d'orientation budgétaire, le 20 février dernier à 1 000 € près. Je précise que contrairement aux autres années, nous votons le compte administratif de la Ville en même temps que le budget primitif. On peut remercier les services, c'est une prouesse.

Il est très difficile d'arrêter l'exercice rapidement. Un petit rappel de ce qu'il s'est passé en 2017, on a vu encore la fragilité des prévisions et l'importance de n'en dégager que des tendances. On a eu un bon résultat d'épargne nette, de 774 000 €, à cette occasion, je ne résiste pas au plaisir de vous montrer l'évolution de l'épargne nette. Juste pour vous montrer sa trajectoire, depuis quelques années. Elle était structurellement négative au cours des années 2000, vous faites l'histoire, nous aussi. Et l'épargne nette est positive depuis le début de la décennie. Elle traduit le redressement financier de la Collectivité, malgré toutes les difficultés que l'on a rencontrées, notamment, 3,5 M€ de baisse de dotations d'État cumulées. Sur le périmètre, je ne reviens pas sur le compte administratif précisément, puisque c'est très récemment que nous en avons vu les principaux contours, lors du ROB. Il y a eu des modifications de périmètre d'activité, puisque nous avons transféré la compétence des gens du voyage à l'agglomération, l'épicerie sociale vers le CCAS, et au contraire, on a repris dans le budget principal de la Ville, la crèche des Polissons. On a eu en 2017, une évolution de la DGF, un peu moins négative que ce que l'on craignait, et surtout, on a eu deux éléments : une évolution des droits de mutation à hauteur de 240 000 € de plus que ce qui était prévu, donc, forcément un gain important et un gain sur les taux variables lors de la renégociation des prêts, à hauteur de 122 000 €. Donc, vous avez un petit tableau qui récapitule les résultats de clôture, qu'il convient d'approuver.

Je vous les donne rapidement, je vous donne, chaque fois, la dernière colonne qui reprend à la fois le résultat de l'exercice et le résultat antérieur reporté. Dans la clôture de l'exercice 2017, pour la Ville de Cahors, c'est : 5 415 946,20 € et en section d'investissement, un déficit de 1 721 939,18 €

Je vous le disais, c'est complètement conforme au compte de gestion 2017 qui a été dressé par le comptable public, M. GUIONNET.

En investissement, vous le voyez, c'est négatif, mais il y a des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, puisque ce sont, en investissement, des opérations pluriannuelles, qui font que le résultat n'a pas grande signification à l'instant T, en l'occurrence le 31 décembre, si on ne tient pas compte des restes à réaliser. C'est ensuite dans la délibération d'affectation des résultats que l'on verra la situation comptable des investissements. On y reviendra tout à l'heure, dans la numéro 12 pour la Ville.

Je vous propose d'approuver les résultats tels que présentés. Est-ce que vous voulez intervenir, ou est-ce qu'on fait les votes, les uns à la suite des autres ? M. MAFFRE

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Une explication de vote. Nous allons nous abstenir sur les adoptions de comptes administratifs, puisque nous avons voté contre l'an dernier. Donc, on ne fait que constater, nous ne sommes pas commissaires aux comptes, donc, on s'abstient.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Donc, abstention sur tous les comptes administratifs ? Ok. M. CASTANG et M. TILLIE, ça sera des abstentions aussi ?

**M. Stéphane CASTANG :**

Oui, donc ce sera, pour nous, une abstention en cohérence avec nos votes précédents sur les comptes administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats et l'adoption des budgets primitifs, sur le budget principal, eau et assainissement, on mettra à part le budget annexe stationnement, mais on y reviendra peut-être.

**M. Christophe TILLIE :**

Moi, je ne vais pas si loin, je vais juste m'abstenir pour l'instant, pour les comptes administratifs et les comptes de gestion. Et la suite, on verra.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Ménageons le suspens. Donc je vous propose d'approuver les résultats tels que présentés.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Adoption du compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Je soumetts à l'approbation du Conseil municipal le compte administratif 2017.

Résultat de clôture en fonctionnement : 703 487 €,

En investissement : 235 757,73 €,

Ce sont des résultats qui sont conformes, également, aux comptes de gestion et on vous demande de les approuver.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

### **4. Adoption du compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Un résultat de 730 310 € en fonctionnement.

Un déficit de 325 819 € en investissement.



M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

#### **5. Adoption du compte administratif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2017**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Le stationnement, en fonctionnement : un excédent de 36 960,26 €  
En investissement de 245 929,83 €.  
Vote identique M. CASTANG ?

**M. Stéphane CASTANG :**

Justement, nous votons pour ce budget-là, nous sommes sur le compte administratif de l'an dernier, on révisera notre position pour le budget primitif de 2018, compte tenu du recrutement du prestataire privé, on considère que c'est un changement d'orientation dans ce budget annexe-là, mais pour ce qui est du passé, nous restons cohérents avec ce que nous avons voté par le passé en votant pour.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Très bien merci, donc, il n'y a plus que 5 abstentions.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

#### **6. Adoption du compte administratif du budget annexe location de locaux à usage professionnel pour l'exercice 2017**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Section de fonctionnement : 0, puisque c'est un projet qui démarre, il n'y a pas de dépense de fonctionnement, les études sont de l'investissement.  
Investissement : 372 049 €

**M. Christophe TILLIE :**

Je voudrais juste faire une observation sur ce budget annexe, puisque vous parlez de locaux professionnels, apparemment il n'y en a pas, mais il en existe vraiment dans la Ville des locaux professionnels qui ne sont pas dans ce compte-là. Donc, est-ce que sur les années à venir, ils vont être imputés dans ce budget-là.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

En effet, c'est pour cela qu'il n'y a pas un budget annexe « complexe cinématographique », mais de locaux professionnels, parce qu'il y a d'autres locaux qui pourraient entrer dans ce budget annexe. Après, c'est une histoire de lisibilité. C'est-à-dire que s'il n'y a que le complexe cinématographique, on voit toutes les dépenses et toutes les recettes, si on intègre d'autres locations, je pense au café le Carré-Noir, etc.  
Après, techniquement, il faut laisser un peu de temps aux services, pour le faire, parce qu'il faut que l'inventaire soit versé de la Ville vers ce budget annexe, donc, il faut calculer combien valent les locaux, il faut les évaluer, il faut les sortir de l'inventaire de la Ville pour

les verser dans l'inventaire du budget annexe ; il y a beaucoup d'opérations techniques à faire, entre le comptable public et la Ville, donc, ça demande un peu de temps, mais l'idée, c'est d'aller vers ça.

**M. Christophe TILLIE :**

Donc, en effet, puisque, pour l'instant il ne concerne que le cinéma même s'il est amené à comprendre d'autres opérations, là, on va passer de l'abstention au vote contre.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Je suis comptable, donc ça va, ça fait deux contre et quatre abstentions. On peut faire rentrer M. le Maire.

M.M TILLIE et CASTANG votent contre.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

<b>M. le Maire reprend la présidence de la séance.</b>
--

**7. Adoption du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Tous les comptes administratifs ont été adoptés, avec quelques variantes sur les abstentions et les votes contre. Pour les délibérations numéro : 7, 8, 9, 1, 11 sur les comptes de gestion, ce sont exactement les mêmes que les comptes administratifs, donc, merci de préciser vos votes, puisque ce n'est pas la peine de donner exactement les mêmes résultats.

Donc, Mme RIVIÈRE, M. MAFFRE, M. GRINFEDER et Mme DIRAT s'abstiennent sur les comptes de gestion.

**M. Stéphane CASTANG :**

7 à 9 : abstention, la 10, c'est le stationnement donc : pour, puisqu'on était sur le compte de gestion et que le compte administratif est le pendant et 11 : contre, puisque c'est le cinéma.

**M. Christophe TILLIE :**

Pour moi 7, 8, 9, 10 abstention et la 11 contre.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**8. Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017**

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**9. Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017**

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

**10. Adoption du compte de gestion du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2017**

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

**11. Adoption du compte de gestion du budget annexe location locaux à usage professionnel pour l'exercice 2017**

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER s'abstiennent.  
M. TILLIE et M. CASTANG votent contre.  
Adopté à la majorité.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Nous passons à l'affectation des résultats. Ce sont les délibérations 12 à 16.

**12. Compte Administratif 2017 - Affectation du résultat (Budget Principal de la Ville)**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Cette technique également, on reprend les résultats de tout à l'heure, donc, je vous le fais court. Si on reprend le résultat de fonctionnement de 5 415 000 € et le déficit d'investissement, donc, nous proposons d'affecter comme suit le résultat au budget principal de la Ville :

L'excédent de fonctionnement est affecté pour couverture du déficit d'investissement et du report des restes à réaliser négatifs à hauteur de 1 950 171 €.

Et tout le reste est laissé en fonctionnement, c'est-à-dire : 3 465 000 €.

**M. Stéphane CASTANG :**

On ne change pas un vote qui gagne, donc, de 12 à 14 : abstention, la 15 pour le budget annexe de stationnement : pour et la 16 pour les locaux à usage professionnel : contre.

**M. Christophe TILLIE :**

Pour moi, les 12, 13, 14, 15 c'est abstention et 16 c'est non.

M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

**13. Compte Administratif 2017 - Affectation du résultat (Budget de l'Eau)**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Affecter comme suit le budget de l'eau, report de l'excédent de fonctionnement de 703 487 € en réserve pour combler le déficit d'investissement pour 90 381 €,

En réserve complémentaire pour 309 618 €,  
En report à nouveau en fonctionnement pour 303 487 €.

M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

#### **14. Compte Administratif 2017 - Affectation du résultat (*Budget de l'assainissement*)**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Sur l'assainissement, la proposition est de reporter l'excédent de 730 310 € comme suit :  
En réserve pour combler le déficit d'investissement à hauteur de 602 943 €,  
En réserve complémentaire pour 47 056 €  
Un report à nouveau de fonctionnement pour 80 310 €.

M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

#### **15. Compte Administratif 2017 - Affectation du résultat (*Budget stationnement*)**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Pour le stationnement report de l'excédent de fonctionnement : 36 960 €, c'est l'affectation,  
Et l'investissement qui reste un investissement de 45 929,83 €.

M. TILLIE s'abstient.  
Adopté à l'unanimité.

#### **16. Compte Administratif 2017 - Affectation du résultat (*Budget annexe location de locaux à usage professionnel*)**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

En fonctionnement, s'agissant des locaux à usage professionnel, il n'y a pas eu de  
fonctionnement en 2017, donc, pas de résultats à affecter.  
En investissement, on le reporte : 372 049,32 €.

M. TILLIE et M. CASTANG votent contre.  
Adopté à la majorité.

**Arrivée de Mme HAUDRY-ZUILLI à 20h35.**

**Présents : 26**

**Excusés : 9**

**Procuration(s) : 8**

#### **17. Adoption du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2018**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

On en vient au budget de la Ville, vous avez un rapport de présentation. Nous vous avons fait  
grâce de la maquette, qui fait plus de 200 pages, donc, c'est assez considérable. Je vais  
essayer de présenter ça de manière synthétique.



Le budget est constitué d'une section de fonctionnement, vous l'avez en haut et il y a une section d'investissement qui doit être équilibrée. Ces sections comportent à la fois des opérations réelles, avec des mouvements de trésorerie et des opérations d'ordre sans opération de trésorerie. C'est important de regarder les masses budgétaires, vous voyez le montant du budget.

Le résultat de fonctionnement on l'a vu, est de 5 415 000 €,

En réserve d'investissement, on a reporté 1 950 000 € pour couvrir le déficit et le solde des reports d'investissement. Sur l'équilibre général, ce que vous avez devant les yeux, les recettes de fonctionnement : 26 M€ auquel on ajoute le résultat reporté de 3,4 M€, couvrent les dépenses de l'exercice à venir de 23 M€ et permettent de dégager un autofinancement pour financer la section d'investissement pour 5 000 834 €.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Là, c'est bien le budget 2018 que vous présentez ? Le budget principal ? Parce que là, page 2 du rapport, les chiffres ne sont pas du tout les mêmes. C'est nouveau, vous changez beaucoup. Sur la page 2 du rapport, nous avons 26 134 225 € par exemple, en haut à droite, sur les recettes de fonctionnement. Et sur la diapo, ce n'est pas du tout le même chiffre.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Les chiffres corrects sont ceux de la délibération.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Les chiffres du rapport financier que vous nous avez donnés.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

C'est le graphique qui est erroné.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

C'est la diapo qui est erronée ? Sortez là, alors.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Ça ne change rien au raisonnement, mais vous avez raison sur les quelques milliers d'euros.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Ça ne change rien, mais comme communication il y a mieux. Déjà, on a du mal à lire quand on est au fond de la salle, mais en plus quand les chiffres sont différents et faux.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Je vais passer directement aux recettes qui, j'espère seront correctes. Ce sont les bonnes, tout à fait. Vous avez le montant du budget en fonctionnement, pour 29 600 000 € en dépenses. C'est pareil, puisque vous l'avez devant les yeux, vous avez le détail par chapitre. On les a vus également en commission, on a vu l'augmentation notamment des produits en raison de la reprise du produit des repas des cantines scolaires sur le budget principal. On l'a largement évoqué. Ça augmente fictivement les masses, puisque ce que l'on a en dépenses, on l'a également en recettes. Je répondais par avance, puisque M. MAFFRE disait que les budgets augmentaient en commission, il y avait juste un changement de périmètre.

**Mme Martine LOOCK :**

C'est juste effectivement pour préciser, que ce soit les Polissons soit les cantines de la restauration scolaire, on a plus de dépenses et plus de recettes, donc, effectivement, les deux chapitres augmentent, mais sans pour autant transférer les déficits.

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Exactement et puis l'évolution comprend également la refacturation du personnel d'entretien au Syndicat mixte ouvert du campus universitaire en contrepartie de la dépense pour 61 000 €. Sur les ressources fiscales, c'est toujours très difficile, parce qu'on a eu des notifications de base dont on nous a dit qu'elles seraient peut-être surévaluées plus tard, donc, on a un produit qui est calculé en fonction des bases prévisionnelles, telles qu'elles sont notifiées et en fonction de la taxe foncière dont on parlera tout à l'heure, qui intègre après neuf ans de stabilité, une baisse des taux pour la première année de 0,5 et d'un taux de taxe d'habitation stable, pour la dixième année consécutive. On le verra tout à l'heure lors du vote des taux.

Ensuite, on a budgétisé pour à peu près les mêmes montants, la dotation de solidarité communautaire et le fonds national de péréquation intercommunal, le FPIC. On n'a toujours pas la notification des enveloppes nationales, donc, on reprend les mêmes montants que les années précédentes. Plus intéressants, ce sont les droits de mutation sur les ventes d'immeubles, puisqu'on avait eu l'an dernier, un montant très important, 240 000 € de plus, donc, on fait une moyenne par rapport aux dernières années et on estime une recette. Voilà pour l'essentiel du chapitre 73.

Pour les dotations, on estime la DGF à 1 521 000 €, on verra ce qu'il en est lors de la réception des notifications. Les autres dotations et subvention de fonctionnement : des baisses de la subvention départementale aux centres sociaux, celle de la subvention régionale pour le service patrimoine, par contre, une inscription nouvelle de la subvention pour le programme URBAT : 11 000 €, mais vous le voyez, à périmètre constant, il n'y a pas de grandes différences d'un exercice sur l'autre.

Les produits de gestion, on l'a évoqué tout à l'heure, les perspectives d'occupation du patrimoine communal sont prévues en baisse, on verra ce qu'il en est, lors de la réalisation. Et puis il y a d'autres recettes dont je vous fais grâce.

Les dépenses de fonctionnement évidemment équilibrées à 29 600 000 € également, avec les charges générales sur la première ligne, qui intègrent les provisions sur les fluides. Il y a aussi des changements de comptes, dus à des changements de nomenclatures, ce qui gêne toujours les comparaisons. Il y a de nouvelles charges, sur le 611 avec une évolution de la prestation de poses et des poses des illuminations de Noël, le nettoyage du monument aux morts de la place de Gaulle, l'élagage des alignements d'arbres, toutes choses que vous avez en détail sur le rapport de présentation. Et également des régularisations de 2 018 sur des dépenses 2017. Et chose importante au 611, c'est ce que l'on a évoqué par rapport aux cantines, le contrat de prestation pour la livraison des repas scolaires pour 600 000 € et une étude accompagnement URBAT : 25 000 €.

Les charges de personnel, à hauteur de 13 202 000 €, c'est toujours difficile de comparer puisque le périmètre change, avec l'intégration, le transfert des ASVP, du budget stationnement vers le budget principal, les agents de la crèche des Polissons, les augmentations structurelles telles que le glissement vieillesse et technicité ; il y a des mises à disposition de personnel, des ajustements avec soit des changements d'organisation, soit des recrutements, ou des départs en retraite. Vous les avez sur le document. S'il y a des questions tout à l'heure, on y répondra sans problème.

Les autres charges de gestion, au chapitre 65, rien de particulier, c'est tout ce qui est essentiellement subventions, que l'on votera également tout à l'heure et les participations subventions.

Et enfin les autres dépenses avec ce que l'on peut retenir, il y a des dépenses, on a alimenté le chapitre dépenses imprévues, pour 455 000 €, c'est-à-dire qu'on a réussi, malgré les difficultés, à équilibrer le budget dans tous les chapitres de dépenses et en dépenses imprévues, on a laissé une enveloppe de 455 000 €, ce qui est correct, par rapport à un budget de 25 M€. Après, on verra si des dépenses imprévues voient le jour ou pas. Mais si toutes les dépenses sont réalisées, ça veut dire que l'on a une épargne nette qui profiterait de ce montant-là, mais c'est très largement prématuré pour en parler maintenant. Voilà les opérations d'ordre.

Ensuite, les dépenses d'investissement. La section d'investissement : 13,9 M€ d'équilibre du budget. Sur ces 13,9 M€, il y a 6 184 000 € d'équipements exactement. Vous avez tout le détail dans l'avant-dernière page du rapport. Sur ces 13 M€, la moitié sont des équipements, il y a le remboursement de la dette en capital, à hauteur de 3 490 000 €, des opérations d'ordre, mais ce qu'on peut retenir, on le voit dans les recettes de fonctionnement, la réalisation d'un emprunt prévu d'un montant inférieur, comme chaque année, au montant du capital remboursé, ce qui permet de continuer le désendettement, puisqu'on a prévu la réalisation d'un emprunt de 2,5 M€ plus 500 000 € d'emprunts 2017 que nous n'avons pas mobilisés en fin d'année. Donc, ça fait 3 M€, là également, en fonction des travaux au cours de l'année, il n'est pas impossible que l'on n'ait pas à mobiliser cette somme-là, qui, en toute hypothèse, est déjà inférieure au capital remboursé.

Voilà pour l'essentiel de l'investissement. Je ne doute pas qu'il y ait des questions, même si tout à l'heure, nous avons déjà parlé des projets pour partie.

Juste, par rapport à l'emprunt dont je viens de parler, une présentation à nouveau de l'endettement, puisqu'on a parlé de l'épargne nette, qui avait été négative pendant des années, on peut dire aussi que l'endettement a été la norme pendant plusieurs décennies, surtout au cours de la décennie 2000 et vous voyez qu'il y a un désendettement depuis 2009, ce qui correspond à peu près à 12 % de désendettement et 5 M€ d'encours en moins. Je pense que l'on continue cette trajectoire vertueuse.

En quelques mots, pour résumer, le budget, on fait un peu vite, mais il est tout à fait conforme aux orientations budgétaires que l'on avait décrites lors de la séance du 20 février 2018 ; or, c'est vrai, il y a des modifications de périmètre, qui rendent l'exercice de comparaison un peu plus difficile, mais nous continuons dans les efforts de gestion. Nous avons une attitude prudentielle, qu'il s'agisse, à la fois des dépenses, on a toujours tendance à mettre des dépenses supplémentaires parce qu'au moins, on n'a pas de surprises et en recette à les sous-estimer très légèrement, mais de façon également, à ne pas être mis en difficulté. Ça, on le fait systématiquement et nous avons construit ce budget, sur la base d'un taux des taxes foncières diminué de 0,5 %, par rapport au taux de 2 007. Donc, on a quand même, quoi qu'on puisse en dire, clairement, franchi une nouvelle étape dans l'inversion de la tendance fiscale. Moi, j'en ai terminé sur le budget principal 2018 et il est proposé au vote, donc, par rapport aux diapos qui étaient bonnes sur la totalité, c'est-à-dire 29,6 M€ en section de fonctionnement et 13,9 M€ en section investissement.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Merci de me donner la parole Monsieur le Maire, c'est un peu difficile d'intervenir, dans cette séance aujourd'hui. Il est difficile, de suivre Cahors au niveau financier. Vous l'avez d'ailleurs un peu reconnu au Grand Cahors, récemment, que vous aviez vous-même

quelques difficultés entre les incertitudes nationales qui sont très fortes et que nous subissons tous, l'attitude prudentielle, M. BOUILLAGUET a prévu mon intervention, parce qu'il sait déjà ce que je vais dire, mais l'attitude prudentielle au service, qui consiste par exemple, en 2017 à annoncer des pertes, de 315 000 €, pour ensuite, arriver avec des résultats positifs de 946 000 €, ça fait quand même 1,2 M€ d'écart autour de 0, parce qu'on serait à + 5, on baisserait à + 4, ça ne serait pas trop grave, mais quand on est à -300 et qu'on monte à + 900, ça fait quand même un "oscillement" dangereux. Ensuite, les changements de périmètres dont vous avez parlé. Aujourd'hui, le produit des repas de cantine est celui des PV qui changent de budget, l'un vient de la caisse des écoles, l'autre du budget stationnement et ça arrive dans le budget principal. Donc, nous, nous devons à chaque fois jongler entre les lignes pour essayer de comparer à ce qui est comparable. Donc, le budget 2018 qui est présenté aujourd'hui, a été difficilement comparable au rapport d'orientation budgétaire qui était quand même, il y a seulement un mois. Sans oublier les Commissions des finances qui se passent la veille du Conseil municipal et où on ne nous dit pas tout, dont, notamment, cette fameuse baisse, historique et symbolique que M. le Maire a annoncé dans un grand article de presse, du taux de la taxe foncière de 0,5 %. La taxe foncière, on le sait, est à 38,25 donc certains Cadurciens ont dû comprendre, nous-mêmes nous étions dans ce cas, au moment de votre annonce, que vous alliez baisser de 0,5 point. En fait, non, vous allez baisser de 0,5 %, de 38,25, c'est un peu compliqué à suivre, et ça ne fait donc que 38,06 et je rappelle que la taxe foncière est supérieure de 64 % à la moyenne des villes comparables. On a une taxe foncière à Cahors qui est énorme.

Donc, ça fait, pour un Cadurcien moyen, sachant que la taxe foncière moyenne est de 534 €, ce n'est pas beaucoup, il y en a qui payent beaucoup plus, mais en moyenne, par habitant, c'est 534 € et donc, ça va lui faire une baisse de 3 €. Il y a de quoi effectivement, faire un grand article dans la Dépêche du Midi. Face à toutes ces choses-là : les incertitudes, l'attitude prudentielle des services, les changements de périmètre, les nouvelles que l'on ne connaissait pas, juste avant le Conseil municipal, on rappelle notre position sur la situation financière et je parle en public. Le public et la presse peuvent vérifier ce que j'ai dit, d'abord, il y a trop d'incertitudes, puisqu'on est autour de 0, on passe de -300 à +900, il y a trop d'impôts à Cahors, nous avons tous impôts locaux : habitation plus fonciers, 33 % de plus que la moyenne des villes comparables. Nous avons trop de charges de fonctionnement, alors là, c'est une source du ministère de l'Intérieur, tout le monde peut aller sur le site Internet du ministère de l'Intérieur pour vérifier, trop d'endettement, 50 % de plus par habitant que la moyenne des villes comparables. M. BOUILLAGUET me dit que l'endettement n'est pas grave, puisque les taux sont bas, donc, on peut y aller. Vous m'avez dit, en gros : « Les taux ne sont pas chers donc, il faut emprunter. » Nous sommes en public, donc, vous ne pouvez pas dire le contraire de ce que vous avez dit. La SNCF, quelle est son point principal ? C'est son encours de dettes, la France, quel est son point principal ? C'est son encours de dettes. Donc, trop d'endettement, quand on a 50 % de plus que la moyenne des villes comparables, ça peut poser un problème. Apparemment, à Cahors, ça ne l'est pas trop. Vous baissez sur neuf ans, de 12 %. Et pourquoi y a-t-il trop d'endettement ? Parce que vous faites des investissements onéreux et à notre avis, que vous souffrirez d'entendre, ces investissements sont trop onéreux et ça continue effectivement, parce que ça fait longtemps que ça arrive à Cahors. Dans votre rapport, vous ne parlez pas de l'épargne nette pour 2018, l'épargne nette, c'est ce qu'il reste quand on a tout payé y compris le capital et les intérêts des emprunts. Donc, je vais parler d'un truc très simple : la différence entre les recettes et les dépenses que vous avez affiché qui sont dans tous les rapports, pour ceux qui ont le



rapport sous les yeux, c'est page 3 et page 4. Donc, c'est vérifiable. Alors, les produits, les recettes réelles de la Ville augmentent en 2018 de 25,1 M€ à 25,5 M€. Ça fait 400 000 € de plus en 2018 par rapport au 2017 réel. Ce qui est réel, c'est dans le tableau page trois. Ça fait si vous calculez, +1,6 % d'augmentation. Vos dépenses réelles, sur le tableau de la page quatre qui a été projetée à l'instant, augmentent de 20,9 M€ à 23,7 M€, c'est-à-dire 2,8 M€ de plus de dépenses, soit, et vous pouvez le recalculer, bien que vous n'indiquiez pas, dans vos tableaux, les pourcentages, +13,3 %. La différence entre les deux, c'est facile à comprendre, entre les produits et les dépenses, elle baisse de 2,4 M€. L'excédent qui était de 4,1 M€ en 2017, l'excédent brut, c'est la grosse différence entre les dépenses et les recettes, cette différence qui était de 4,1 M€ en 2007 tombe à 1,8 M€ en 2018 et ce n'est pas une bonne nouvelle, parce que derrière il faut payer les emprunts, le capital et les intérêts. Et justement, en 2018, vous nous indiquez que le remboursement d'emprunts en capital et en intérêts augmente le remboursement total de 400 000 €. Donc, vous nous dites que vous allez faire une épargne nette finale de 221 000 €, ce n'est quand même pas très bon, puisqu'on a fait 946 000 €, on tombe à 221 000 € en 2018 et nous craignons, cette fois-ci que vous vous trompiez dans le mauvais sens et que ça soit pire. Alors, pourquoi cette situation qui est vérifiable, je parle en public avec des chiffres vérifiables, parce qu'il n'y a pas assez d'optimisation des charges de fonctionnement qui progressent trop vite, de +13,3 % alors que les produits augmentent très peu de 1,6 %. Alors, pourquoi les dépenses réelles de Cahors augmentent-elles ? C'est le tableau de la page 4, vous notez : les charges générales, +30 %, par rapport à 2017, les charges de personnel +7 %, les charges financières, +18 % et ça, ça donne au total +13 %.

Pour les charges générales, vous évoquez des régularisations de 2 017. Si vous évoquez des régularisations de 2 017, ça voudrait dire que le résultat assez bon que vous nous avez annoncé de 946 000 €, n'était pas tout à fait exact, puisque vous le régularisez. Par ailleurs, vous nous indiquez que les charges avec les transferts, etc., sont compensées par des recettes. Sauf que comme je viens de le démontrer, la différence entre les produits et les charges, en 2018, plongent de 2,4 M€. À notre avis, nous pensons que vous pouvez faire beaucoup plus d'économies, en limitant votre action au domaine public, et vous savez que nous ne sommes pas d'accord là-dessus. À notre avis, vous n'avez pas à investir dans un cinéma privé, dans des bars à thème et autres activités annexes, ce n'est pas le rôle, d'une collectivité locale. En évitant également de recourir à des bureaux d'études à tout bout de champ. On l'a vu dans le Grand-Cahors, auquel Cahors fournit 60 % de ses ressources. Donc, plan climat... Les bureaux d'études, c'est chaque fois : 30 000 €, 50 000 €, dans tous les domaines : PLU, SCoT, PÉTR... Toutes les structures qui sont autour de vous emploient des bureaux d'études et à chaque fois, bien sûr, c'est Cahors qui en paye une grande partie. Et d'ailleurs, je souligne un paradoxe, c'est que vous mettez, de plus en plus, en commun, Cahors avec le Grand-Cahors, ce que vous avez toujours approuvé par contre, le Grand-Cahors lui, développe des satellites et se redivise ensuite, puisqu'on crée : le SMOCUC, le SMOCS, l'EPIC-REC, le PÉTR... il y a pleins de structures autour du Grand-Cahors, certaines imposées par la loi, mais on n'est pas obligé de gérer comme vous le faites. Je pense au PÉTR qui a 200 000 € d'excédent et vous continuez à appeler les cotisations chaque année. Alors qu'on pourrait suspendre la cotisation une année et consommer l'excédent cumulé qui a été accumulé. Donc, il y a des économies dans tous ces domaines.

Pour le personnel qui est la plus grosse masse, vous évoquez le transfert soi-disant neutre, dans votre rapport, des ASVP, du budget stationnement, au budget principal. Le transfert en lui-même, on l'a bien compris, la mécanique est neutre. Mais l'opération de mettre les quatre ASVP dans la police municipale, c'est plus quatre personnes, vous accroissez donc

l'effectif et financièrement, vous prenez l'effectif, mais vous ne prenez pas la tâche, puisque vous la confiez à une société privée. Donc, tout le monde me comprend : il y a un surcoût pour la Ville, puisqu'on garde l'effectif, on le met dans la police municipale, plus quatre, et la tâche, on la confie à une société privée qui montre ensuite, on va le voir, son efficacité. Donc, à cela, il faut ajouter le poste de conservateur de musée, c'est vrai que le coût du conservateur avait un peu diminué ces derniers temps, puisqu'il était passé au chômage, mais maintenant, il va revenir à plein temps, donc, en 2018, ça va coûter, j'imagine, dans le budget. Et d'autre part, vous prenez un nouveau poste de directeur technique des festivités, encore un directeur, pour faire des festivités, je pensais que ça marchait très bien jusqu'à maintenant, donc, pourquoi faut-il un directeur technique des festivités ? De plus, je rappelle, ce que je rappelle à chaque fois, que le personnel ne travaille que trente-deux heures, on parle beaucoup de la SNCF en ce moment, je rappelle qu'à la SNCF, c'est trente-cinq heures comme ailleurs, c'est la loi et vous avez un taux d'absentéisme élevé, nous attendons avec impatience le bilan social, qui va nous montrer les nouvelles statistiques sociales. Pour les charges financières, +18 %, là aussi, vous nous expliquez que vous avez renégocié les emprunts et que donc, en 2018, il y a une surcharge financière dont acte, à suivre en principe, sur les années suivantes, tout cela devrait baisser. Je vous rassure, j'ai bientôt fini. Trop d'endettement, 50 % de plus que la moyenne des villes de même taille, trop d'investissement, vous vous êtes flatté dans la presse d'une baisse de l'endettement de 12,28 % depuis 2009, en neuf ans. À chaque fois, je vous rappelle que vous avez été élu en 2008 et que vous auriez pu, une fois élu, faire un budget rectificatif de 2 008.

Vous êtes là depuis dix ans, donc, vous nous montrez de belles courbes, vous remontez aux calendes grecques, mais ça fait quand même dix ans que vous êtes là, vous auriez pu baisser beaucoup plus l'endettement, puisque nous sommes toujours 50 % de plus au-dessus des références comparables. Vos investissements sont trop importants, surtout en 2008, 7 M€ sur le budget principal, 2 M€ sur le musée. Nous avons un peu découvert, hier, en Commission des finances, que dans le budget du cinéma que vous nous montrez, je crois, à 8 M€ d'investissement exploitant compris, il n'y a pas l'aménagement de la place Bessières, devant le cinéma qui est prévu au budget pour 900 000 € en 2018, donc, en fait, ce cinéma, nous coûte de plus en plus cher. Ensuite, il faut rajouter dans un budget annexe, 1,3 M€ sur le cinéma pour la tranche 2018, je rappelle que vous investissez chaque année, environ 4 M€, là, on passe presque à 8 M€ si on compte tout. Donc, vous avez des investissements, on l'a toujours dit, on n'est pas contre le cinéma, on n'est pas contre les parkings, on est contre les coûts exorbitants de ces opérations. Sur les autres budgets annexes, sur l'eau, je note que les recettes baissent de 10 %, les dépenses de 9 %, ce n'est pas bon signe sur l'eau et j'ai noté que le taux de rendement du réseau est seulement de 70 %, c'est-à-dire qu'à Cahors, nous avons 30 % de l'eau qui part en fuites. Et l'eau qui fuit a un coût, puisqu'elle est pompée, traitée et acheminée. Ça coûte, donc, il a certainement des petits investissements et des économies à faire sur ces fuites. Je crois que le taux de fuites national est de 20 %. Stationnement, là, c'est le pactole, 1,8 M€ de recette, vous prévoyez 21 % de produit de stationnement, donc, ticket de parking et PV, comme ça a été dit, plus vous mettez de PV, plus les gens payent leur parking, donc on fait la somme des deux, vous avez 21 % d'accroissement, pour 1,4 M€ de recette et donc un budget stationnement de 400 000 € en excédent. Ce qui est intéressant, c'est l'explication que nous a donnée l'adjoint aux finances, finalement les Cadurciens subissent la double peine, ils ont payé cher avec leurs impôts le coût exorbitant de ce parking, maintenant, ils doivent le repayer avec leur ticket de parking et leur PV, et effectivement, j'en fais partie. Nous voulons bien admettre que l'automobiliste

usager doit rembourser le Cadurcien contribuable, mais à la condition que vous remboursiez vraiment le contribuable. En fait, vous faites payer deux fois la même personne, si elle a une automobile et si elle se gare, mais vous ne baissez pas les impôts. Donc, c'est la Ville qui garde l'excédent de stationnement, ce n'est pas le contribuable et maintenant, bien sûr, le contribuable continue à payer, puisqu'on sait que les investissements croissent et embellissent. Je ne reviens pas sur le budget location de bureaux à usage professionnel, puisqu'il s'agit du même cinéma. Donc, pour toutes ces raisons, souffrez que nous votions contre ce budget.

**M. Stéphane CASTANG :**

Je vais rassurer tout le monde, je vais faire beaucoup plus court et ne pas rentrer dans la bataille des chiffres. ACHD estime que le budget primitif tel qu'il est présenté est fidèle au ROB, nous avons émis nos réserves à ce moment-là, donc, nous reprenons les mêmes, le budget primitif n'est que la traduction d'une volonté politique qui, pour nous, ne répond pas aux besoins de la population cadurcienne. Bien sûr l'aspect aléatoire par rapport aux notifications, cet aléa fait qu'autant on l'a vu sur le ROB, là, il y a une différence entre le prévisionnel et le réalisé qui est beaucoup trop importante pour donner du crédit au budget primitif, même si c'est, évidemment, incontournable, on ne peut pas tomber pile. Et pour ces raisons, nous voterons contre le budget primitif.

**M. Christophe TILLIE :**

Je vais faire plus court encore, parce qu'en réalité, je vous avoue franchement que je ne comprends pas tout. J'ai beaucoup de difficulté, dans ces chiffres, dans ces tableaux alors je vais m'abstenir tout simplement.

**M. Daniel COUPY :**

Bien entendu, je vais parler d'eau, M. MAFFRE. 70 % de rendement, donc, 30 % de fuites contrairement à ce que vous dites, c'est un excellent résultat.

Je siége dans quatre syndicats d'eau et les rendements sont bien au-dessous de 65 %, je cite ce chiffre parce que c'est un seuil qu'a fixé l'agence de bassin qui pénalise ceux qui sont au-dessous. Donc, si vraiment, c'était 80 %, l'agence de bassin l'aurait cité. C'est un tissu, pardonnez-moi, de conneries, je vous donnerai pas mal de détails concernant cette affaire et j'avoue qu'Élise LUCET est vraiment championne en ce qui concerne la désinformation et pour faire le buzz, mais ça, c'est un autre sujet.

Si vous en êtes là, à vous attacher à ce que raconte ce type de journalistes qui veulent faire le buzz, c'est lamentable. Je pourrais vous donner pas mal d'éléments là-dessus, je connais parfaitement bien le sujet. Pour revenir au rendement, sachez qu'à Cahors, il y a à peu près 10 000 branchements, 10 000 points de fuite, est-ce que vous avez vu un robinet qui ne goutte pas ? Est-ce que vous avez vu toute cette robinetterie ? Il y a, à peu près, sur Cahors, 20 000 ouvrages de robinetterie et chaque fois, il y en a un qui perd. Ce sont de petites fuites qui s'accumulent et on arrive facilement au 30 % et 30 % c'est excellent pour Cahors. Il y a eu un travail considérable qui a été fait par les services municipaux, l'équipe d'Eric FAGE qui a disposé sur tous les secteurs, du matériel pour pouvoir identifier les secteurs fuyards, et qui est arrivé à des résultats très intéressants. Je parle en connaissance de cause et je sais que partout ailleurs, on aimerait bien avoir 70 % de rendement.

**Le Maire :**

Quelques mots, moi aussi, mais je serai bref. Sur le constat sur la fiscalité, il faut faire attention parce que je vous l'ai déjà dit, il y a une particularité, notamment sur le foncier, car il n'y a pas de foncier au Grand Cahors, ce qui est quasiment l'inverse de toutes les collectivités que l'on peut avoir sur le reste du territoire. Et vous parlez de la fiscalité, vous parlez de l'endettement, mais la faute à qui M. MAFFRE ?

Si ce n'est, à un moment donné des personnes qui étaient en responsabilité à l'époque et que vous avez soutenues. Aujourd'hui, personne ne peut contester que nous sommes en train d'inverser les tendances. Évidemment que c'est long, qui peut penser que d'un coup de baguette magique vous inversez totalement les tendances ? Cette année, je vous l'ai dit, l'épargne nette n'a jamais été aussi importante. Inversion de tendance sur l'endettement : 12 % de moins depuis neuf ans. Aussi loin qu'on soit revenu en arrière, l'endettement dans cette Ville avait toujours progressé, nous avons inversé cette tendance. Les taux de fiscalité, nous avons réussi depuis que nous étions en responsabilité, à ne pas toucher au taux de fiscalité du foncier. Ça n'avait, auparavant, jamais été fait. Et quand on regarde les collectivités autour, on sait que beaucoup ont été obligées ou ont souhaité augmenter ces taux. On vous propose une mesure dont j'ai dit qu'elle était symbolique, mais qu'elle était historique, parce que ça n'avait jamais été fait. Et j'ai pris aussi un engagement, c'est de commencer à ré-inverser cette tendance de la fiscalité. Et ce que je constate encore une fois, on le verra sur les taux, c'est que vous êtes de ceux qui demandent la baisse de la fiscalité et quand on l'engage, vous êtes contre. On aurait pu proposer 3, 4, 10 fois plus, vous auriez été contre au final, c'est une réalité.

Donc, aujourd'hui, on a une vraie divergence sur les investissements car vous avez assumé ce soir que vous étiez contre les investissements structurants.

Moi, je vous le dis, un territoire qui ne porte pas d'investissement structurant est un territoire qui se meurt et qui, à un moment donné, le payera dans sa situation financière. Nous, nous voulons démontrer que nous sommes à la fois en capacité de porter des investissements, dont nous considérons qu'ils sont structurants et d'améliorer la situation financière de la Ville. C'est ce pari sur lequel nous nous sommes engagés, qui est un pari ambitieux et que nous avons bien l'intention de pouvoir continuer à poursuivre.

Je soumetts le budget à votre approbation.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER et M. CASTANG votent contre. M. TILLIE s'abstient.

Adopté à la majorité.

### **18. Adoption du budget primitif de l'eau pour l'exercice 2018**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Le budget de l'eau, en précisant pour compléter ce que disait Daniel, que le réseau de la Ville de Cahors, c'est 73 %, ce n'est pas mal, on a une moyenne très correcte par rapport à ce qui était annoncé. Sur le budget de l'eau, le compte administratif, on l'a vu, il est de 448 000 € ce qui a permis de couvrir le déficit d'investissement. En fonctionnement, un équilibre à 2,6 M€ est proposé, avec une redevance d'eau potable qui est basée sur les quatre dernières années et les autres recettes, on les met au même niveau que d'habitude, avec une certaine stabilité. Donc, ce que l'on peut retenir, c'est que le budget annexe de l'eau est présenté sans augmentation des tarifs.

En investissement, vous avez pas mal d'opérations qui sont inscrites, vous avez forcément : le remboursement en capital de la dette, comme d'habitude, des opérations d'ordre et vous



avez listés dans les différents tableaux, sur la Fontaine des Chartreux, sur du matériel, sur le schéma directeur de l'AEP, qui va être très, très important, on l'a déjà évoqué et nous y reviendrons souvent semble-t-il et les recettes d'investissement qui comprennent à la fois, des subventions, qui comprennent l'affectation du résultat pour partie, des opérations d'intégration patrimoniale et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. Voilà pour le budget de l'eau en investissement.

**M. Daniel COUPY :**

Juste un petit point, quand on répare une fuite, l'économie d'eau est loin de couvrir les frais de réparation, c'est-à-dire que tous les travaux que l'on entreprend pour réparer les canalisations cassées, jamais on ne retrouve un gain de productivité au niveau de la production de l'eau. C'est-à-dire que la réparation de la fuite coûte beaucoup plus cher que les m<sup>3</sup> économisés. Déontologiquement, on ne peut pas se permettre de laisser couler des fuites, mais ce sont des économies que l'on fait budgétairement.

**Le Maire :**

D'autres interventions sur le budget de l'eau ? À mon niveau, je voulais rappeler que cette année, il n'y a pas d'augmentation du prix de l'eau. C'était bon de le rappeler. Je le soumetts à votre approbation.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER votent contre.

M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

**19. Adoption du budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2018**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

L'assainissement est équilibré à 3 278 000 € en fonctionnement et c'est un budget qui est présenté également sans augmentation des tarifs, avec une redevance d'assainissement, en recette, qui est assez stable. En fait, tout est stable en fonctionnement et en investissement, on a comme d'habitude le schéma directeur c'est le pendant de ce que l'on a sur l'eau : des achats de matériels, on a un budget présenté à hauteur 2 775 000 € plus les emprunts à rembourser. Que du classique.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Je rappelle, pour les nouveaux, que le tarif de l'assainissement à Cahors est également exorbitant puisque c'est de l'ordre de +1 € sur 2, par rapport aux villes comparables.

**M. Serge MUNTE :**

Je vais parodier le Maire, la faute à qui, M. MAFFRE ? À la station d'épuration qui justement, n'était pas autofinancée. Vous n'êtes jamais là, mais c'est quand même votre famille politique qui a mis la Ville dans cet état-là.

**M. Jean-Luc MAFFRE : Inaudible hors micro**

**Le Maire :**

C'est un peu facile.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Vous êtes là depuis dix ans, il faut assumer.

**Le Maire :**

Et vous, vous avez soutenu, la dernière fois tous ceux qui, à un moment donné, nous ont mis dans cette situation.

**M. Serge MUNTE :**

Qui était votre tête de liste, la dernière fois ? Il n'a pas siégé ici à cette place-là ? Assumez aussi, assumez ce qu'ont fait vos amis.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Depuis dix ans ! Ça fait dix ans que vous êtes là.

**Le Maire :**

Je vous ai indiqué à quel point nous étions en train de rétablir les équilibres, rétablir les tendances et sur le budget assainissement, permettez-moi de vous rappeler que cette année, le prix de l'assainissement ne va pas augmenter.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Si vous gagnez les élections, je plains ceux d'entre-vous qui seront encore là.

**M. Michel GRINFEDER :**

Juste pour le fun, je dois vous rappeler que moi, ma tête de liste n'a pas siégé.

**Le Maire :**

Il n'est pas responsable, lui en l'occurrence de ce qu'il s'est passé, puisqu'il n'y était pas. Je soumetts le budget assainissement à votre approbation.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER votent contre. M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

## **20. Adoption du budget primitif du stationnement pour l'exercice 2018**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Le budget du stationnement est construit sans augmentation de tarif et les propositions 2018 incluent une augmentation des ressources bien sûr, qui permettront dans la durée, de rembourser la subvention d'équilibre au budget principal ; c'est assez logique, ce que j'ai dit en commission, je ne l'ai pas tout à fait dit comme on vous l'a rapporté, mais c'est ce qui est prévu, on a versé 1 M€. Le budget principal a versé sur 7 ans 1 M€ de subvention d'équilibre au budget stationnement. Le budget est présenté à hauteur de 1 890 000 € en fonctionnement et à hauteur de 810 000 € en investissement.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

J'ai oublié de souligner la grande efficacité de la société Q-Park qui vous permet, puisque vous avez travaillé avec elle, pour prévoir le budget 2018, de prévoir +21 % d'accroissement des recettes du stationnement.

**Le Maire :**

Qu'une entreprise fasse son travail, c'est un peu normal non ? À moins que vous considériez que dans la Ville, les entreprises ne doivent pas faire leur travail ?

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

C'est par les tarifs, comme M. BOUILLAGUET l'a précisé, ils n'ont pas augmenté, dont acte, certains l'ont dit, mais c'est faux, les tarifs n'ont pas augmenté, mais la société privée fait +21 % de chiffre d'affaires que l'ancienne équipe des ASVP. Alors, on peut le regretter, parce que c'est un peu violent. +21 % en 2018 !

**Le Maire :**

Ce qui nous permet aujourd'hui d'enclencher des mesures comme la demi-heure gratuite. C'est ce qu'on vous a expliqué tout à l'heure. Demi-heure gratuite qui coûtera 80 000 € à la Collectivité. Sachez-le, puisque vous parlez de chiffres.

**M. Christophe TILLIE :**

Ça ne doit pas être facile de faire un prévisionnel sur ce budget stationnement, parce qu'on n'a pas d'antécédent.

**Le Maire :**

Je confirme et on a des mesures que l'on vient rajouter en cours de route. Vous avez raison.

**M. Christophe TILLIE :**

Donc, comment on peut imaginer, c'est ce que disait M. MAFFRE...

**Le Maire :**

On fait travailler les services, quand même.

**M. Stéphane CASTANG :**

Très rapidement, les exercices précédents, c'était un budget annexe qui avait nos "faveurs", je l'ai évoqué tout à l'heure, mais ça va être très court ; la donne a changé avec l'externalisation, on ne va pas revenir dessus. Par principe, on est contre toutes externalisations et j'en profite pour revenir sur celle qui est passée dans les décisions du Maire, de la retranscription in extenso du Conseil municipal par la société AMK. Je suis allé voir sur le site et j'ai pu constater qu'en 60 minutes, on avait un devis, donc, on ne va pas revenir sur les décisions, mais il n'y avait aucun montant avancé puisque ça allait être facturé à chaque Conseil municipal, peut-être peut-on, sur une précédente séance avoir une idée des montants dépensés pour ça. Contre l'externalisation par principe, on ne votera plus en faveur du budget annexe stationnement.

**M. Serge MUNTE :**

Quelques précisions, pour le budget stationnement ; je rappelle quelque chose que tout le monde doit savoir, il n'y a pas que le stationnement payant de surface, il y a tous les parkings. Donc, l'augmentation du budget de stationnement, c'est l'augmentation des recettes des horodateurs, mais c'est aussi l'augmentation de la fréquentation des parkings fermés : le parking Galdemar, le parking de Gaulle et le Phare. Et ça, il ne faut pas l'oublier. Par contre, moi, en tant qu'élus, je suis surpris de votre position et de la position d'autres élus. On peut avoir un débat aussi avec nos partenaires et avec les commerçants : faut-il faire payer le stationnement ou faut-il ne pas le faire payer ?

Autour de la table, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes, qui prônent la gratuité, du stationnement. Ce matin, nous étions avec les commerçants et aucun ne nous a demandé ça. Si le stationnement est payant, M. MAFFRE, vous qui avez été cadre d'entreprise, cadre directeur même, je l'ai vu dans votre profession de foi, vous avez mis en place des stratégies, des règles et quand on met des règles en place, à quoi ça sert de les mettre en place, si on ne les contrôle pas ? Il y en a qui appellent ça du matraquage, moi, j'appelle ça de l'équité. Payer le stationnement pour être en règle et pour justement respecter certaines règles, ça, ça ne vous choquait pas ?

Par contre, ceux qui ne payaient pas, qui étaient hors-la-loi, ça, après tout, on peut s'arranger. Et dernier point M. MAFFRE, tous les jours on a le nombre de RPS par heure, on a les retours, les RAPO, c'est-à-dire les contestations. Je vais vous donner un chiffre : on entend de tout, entre midi et deux heures, puisqu'il paraît que les amendes pleuvent mais au mois de mars, vous savez combien il y a eu de FPS dressés après 18 heures ou entre midi et midi trente ? Zéro ! Alors il faut arrêter de dire n'importe quoi et de colporter de faux sujets. Depuis trois mois, M. MAFFRE, on a entendu dire qu'on n'avait pas le temps d'aller à l'horodateur par exemple et bien il n'y a eu quatre contestations avérées. Elles ont été traitées, il y a eu une erreur, ils n'ont pas vu les personnes. Quatre, donc, arrêtons aussi de diaboliser cette société Q-Park. C'est une société privée mais vous avez travaillé toute votre vie dans le privé et le privé fait son travail et pas plus. Ils sont payés pour faire un travail et ils le font. Comme vous avez fait pendant trente-cinq ans au Crédit Agricole.

**M. Jean-Luc MAFFRE :** inaudible hors micro

**Le Maire :**

Vous avez fait votre travail et bien, je n'en doute pas.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

On ne peut pas empêcher les gens de s'exprimer...

**Le Maire :**

Mais en quoi ? Il faut arrêter de jouer les victimes aussi, vous avez parlé, on vous a laissé vous exprimer autant que vous voulez, Serge MUNTE répond et vous considérez qu'on se met en colère et que ça n'est pas la démocratie. C'est trop facile.

**M. Jean-Luc MAFFRE :** inaudible hors micro

**Le Maire :**

Mais je les ai entendus, je l'ai même reconnu, pour une partie.

**M. Jean-Luc MAFFRE :** inaudible hors micro

**Le Maire :**

Non, j'ai pris une mesure parce qu'elle me paraissait possible et efficace. Et j'avais besoin de temps pour la prendre. C'est une mesure qu'on avait envisagée avant de la mettre en place, bien évidemment.

**M. Jean-Luc MAFFRE :** inaudible hors micro



**Le Maire :**

Vous savez, on est allé voir, dans d'autres villes, on savait que c'était une possibilité, mais on avait besoin de voir pour cela que ça fonctionne. Mais à un moment donné, on savait que cette mesure ne serait pas facile à prendre, on l'a assumée et aujourd'hui, on peut prendre des mesures un peu positives.

**M. Serge MUNTE :**

Juste une précision M. MAFFRE, ça vous évitera d'intervenir la prochaine fois.

Par rapport au nombre de FPS, on a pris une décision qui, je crois, va faire plaisir aux personnes qui utilisent le stationnement de surface, c'est-à-dire la gratuité pendant une demi-heure une fois par jour, qui va coûter 80 000 € selon l'estimation des services, à la Collectivité. Mais la conséquence, parce qu'on s'est renseigné, bien sûr, par rapport à Q-Park et à la société Parkéon qui justement, codifie les horodateurs pour avoir cette fonction, c'est que le nombre de FPS dressés, pour non-respect de la réglementation va augmenter avec des proportions importantes. Donc, ne revenez pas nous voir M. MAFFRE, en nous disant : « Oui, mais on est en train de matraquer les gens. » Non, on ne matraque pas les gens, la société fait son travail, autrement, ce n'est pas la peine de payer une société 700 000 €, comme vous nous l'avez reproché, pour qu'ils ferment les yeux. Il vaut mieux économiser alors.

**M. Jean-Luc MAFFRE :** inaudible hors micro

**M. le Maire**

On ne vous empêchera pas, vous savez que ce n'est pas possible. Stéphane CASTANG.

**M. Stéphane CASTANG :**

On apprend au passage que les salariés de la société Q-Park sont soumis au Code du travail et que leurs horaires se terminent à 18 heures ? Puisqu'à partir de 18 heures, il n'y a eu aucune verbalisation.

**M. Serge MUNTE :**

Non, non, ils s'arrêtent à 18 h 30.

**M. Stéphane CASTANG :**

Mais vous avez évoqué au mois de mars, zéro verbalisation à partir de 18 heures.

**M. Serge MUNTE :**

Parce qu'il n'y a pas de matraquage.

**M. Stéphane CASTANG :**

Zéro PV de 18 h à 18 h 30... C'était sous forme de boutade, mais on n'est peut-être pas loin de la réalité en disant ça.

**M. Serge MUNTE :**

C'était entre 12 h et 14 h aussi.

**Le Maire :**

Je le soumets à votre approbation.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG votent contre.

Adopté à la majorité.

## **21. Adoption du budget primitif location de locaux à usage professionnel**

### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas eu de résultat de fonctionnement l'an passé, c'était à zéro, il n'y avait que de l'investissement. Cette année, il est proposé en fonctionnement un montant de 10 772 € et en investissement : 1 632 050 € avec la première tranche de travaux qui démarre et un tirage sur emprunt qui commence également, nous sommes dans le déroulement classique d'un début d'opération. Donc on a un budget à équilibrer à 1 632 050 € en investissement et 10 000 € seulement, en fonctionnement, pour l'instant.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER, M. TILLIE et M. CASTANG votent contre.

Adopté à la majorité.

## **22. Amortissements des logiciels et licences – Mise à jour des durées**

### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Amortissement des logiciels et licences, c'est juste une mise à jour des durées, donc, là, on propose de modifier la durée d'amortissement pour l'acquisition des logiciels et licences en passant la durée à 5 ans contre 2 auparavant, à la fois sur le budget principal et sur les quatre budgets annexes.

### **M. Stéphane CASTANG :**

Quand on parle d'amortissement des logiciels et des licences, on évoque aussi leur coût. J'ai retrouvé dans le rapport 2 018 de la Cour des comptes, un développement assez conséquent sur le logiciel libre. Ce n'est pas directement la délibération, mais c'est quand même lié. Pour divers arguments que je ne vais pas développer là, mais la Cour des comptes, recommande l'usage des logiciels libres. Ce qui derrière, éviterait sûrement de l'amortissement et de l'acquisition. Et donc, la question, très naïve de ma part : la Collectivité, utilise-t-elle dans son parc de logiciels, une part de libres et a-t-elle une politique là-dessus, de développement de l'utilisation de ce type de logiciel ?

### **Le Maire :**

Elle a utilisé, c'est sûr, pour une partie, c'est peut-être encore le cas, il faudra voir avec les services informatiques, on sait aussi que ce n'est pas simple parce qu'il y a des soucis de cohérence, de cohésion et je sais qu'il y a parfois quelques difficultés à utiliser les logiciels libres, ce que je regrette, parce qu'effectivement ça a forcément un coût qui est beaucoup moins cher, plutôt que d'alimenter... Mais ça vaut le coup d'échanger avec les services informatiques qui étaient bien conscients et qui, dans la mesure du possible, sont assez sensibles au fait d'utiliser des logiciels libres.

Adopté à la l'unanimité.

## **FISCALITÉ**

### **23. Vote du taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2018**

#### **Le Maire :**

C'est moi qui rapporte, la délibération suivante, il s'agit de proposer une baisse des taux du foncier en l'occurrence une baisse sur les propriétés bâties, de 05 %, comme nous l'avons toujours dit.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER votent contre.  
Adopté à la majorité.

### **24. Vote du taux de Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) 2018**

#### **Le Maire :**

On le fait aussi pour le foncier non-bâti, même si l'enjeu, j'en ai conscience, n'est pas tout à fait le même. Également une baisse de 0,5 %.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER votent contre.

Adopté à la majorité.

### **25. Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH) 2018**

#### **Le Maire :**

La taxe d'habitation, nous avons en revanche souhaité qu'elle ne bouge pas, mais tout le monde le comprendra, puisqu'elle a vocation à être supprimée, pendant trois ans pour une partie des contribuables, ceux qui ne sont pas les plus fortunés et ça dépend des revenus, vous le savez. Donc celle-là, on la laisse à 16,55 %, puisque je vous signale aussi que la compensation est effectuée à la collectivité à l'euro près.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE, M. GRINFEDER votent contre.  
Adopté à la majorité.

## **AIDES AUX ASSOCIATIONS**

### **26. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Vous avez eu la délibération sur table, parce qu'il y a eu une petite modification, c'est classique ; il y a l'attribution des subventions globales en début d'exercice, mais on sait qu'au fil de l'eau, les dossiers se complètent et se rajoutent. Mais là, vous avez le détail de toutes les subventions aux associations et organismes pour un montant total de 2 600 704,62 €, provision incluse, vous les avez domaine par domaine, activité par activité. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ça, c'est tout à fait classique, ça a été vu dans toutes

les commissions, proximité, sécurité, sport, vie associative, action sociale, administration générale, ça fait un peu le tour des commissions.

**Christophe TILLIE :**

Je vois en dernière page en avant-dernière ligne, une subvention de 9 000 € pour l'office des sports du Grand-Cahors. Est-ce qu'on pourrait imaginer créer un office de la culture ?

**Le Maire :**

Alain complétera parce qu'il connaît bien l'histoire de l'office des sports. Au départ, l'office des sports est une création des associations, donc, pour cela, s'il y avait une création, il faudrait, me semble-t-il, que les associations culturelles, acceptent de se fédérer et de créer un tel office et à ce moment-là, on pourrait examiner un soutien de la collectivité, mais je laisse la parole à Alain, pour rappeler comment ça se passait à l'époque.

**M. Alain SAN JUAN :**

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'historiquement, dans les villes, il y avait rarement des services des sports. Donc, à l'époque, il y a très longtemps de ça, ils ont décidé dans les différentes villes, de créer des offices de sports, qui, c'est vrai, étaient souvent à l'initiative de l' élu concerné qui s'entourait des compétences des dirigeants sportifs, pour mettre en place la politique sportive de la Ville.

C'est ce qui s'est passé à Cahors, il n'y avait pas de service des sports en 92, c'était le service espaces verts qui tondait les pelouses et le service bâtiment qui entretenait les terrains. Donc Yves MELLAC a souhaité mettre en place un office des sports. Pendant quatre ans, il l'a présidée et ensuite, c'est resté purement associatif.

Mais des offices de sport, vous en avez de différentes sortes et le fonctionnement est totalement différent, d'une ville à l'autre ; si vous prenez Figeac, il y a un OIS, où l'ensemble de la politique sportive et la gestion a été transféré à l'OIS avec des aides, des mises à disposition de personnel, etc. A Cahors, ce n'est pas le cas, je ne vais pas faire l'historique, mais l'office est une association qui est un partenaire de la ville, pour discuter de la politique sportive, des subventions, des orientations à prendre dans le domaine sportif. Pourquoi pas en culture ? Le problème, c'est que le milieu culturel n'est pas très fort et organisé. Ce que j'en sais, c'est que concernant le forum des sports et de la culture, le service culture a essayé de contacter des clubs, des associations culturelles et apparemment, il n'y a pas de retours. C'est un peu regrettable. Après, s'ils étaient associés ensemble, ça serait très bien.

**Christophe TILLIE :**

Pour ce forum, c'est vrai que ça crée des divergences entre le sport et la culture. C'est pour ça qu'un office culturel permettrait de fédérer un peu les associations culturelles, je pense que ça serait bienvenu, pour l'organisation, au moins, du forum des sports et de la culture.

**M. Alain SAN JUAN :**

Certainement, mais le forum des sports, c'est 25 à 30 bénévoles d'office qui pendant deux ou trois jours, œuvrent bénévolement, pour la culture, c'est le service culture de la ville qui est obligé de faire tout. Et d'accueillir en plus de ça, des professionnels alors qu'on les refuse au sport.

**Christophe TILLIE :**

Justement, s'ils ne sont pas fédérés, ils ne peuvent pas se réunir.

**M. Alain SAN JUAN :**

Oui, mais une démarche a été faite et apparemment, elle n'a pas porté ses fruits.

**Le Maire :**

Mais c'est quelque chose que l'on peut essayer de promouvoir.

**Mme Françoise FAUBERT :**

Pour la culture, c'est vrai que les associations culturelles ont une organisation complètement différente de celle du sport. Et les associations fédérées ont de grandes différences les unes des autres, c'est très, très compliqué ; d'ailleurs, elles veulent bien justement, au moment du forum de la culture et des sports qui est proposé en septembre, se retrouver et proposer leurs activités, mais de là à se fédérer autour d'un office de la culture, ça ne marchera pas. C'est compliqué.

**Christophe TILLIE :**

C'est aussi pour leur promotion, ça peut être considéré comme une promotion. Fédérer des clubs, des associations culturelles, quand on fait des recherches, quand quelqu'un arrive à Cahors, il ne sait pas où les trouver.

**Mme Françoise FAUBERT :**

Il y a un petit livret qui reprend toutes les associations, sur le site de la Ville également.

**M. Michel GRINFEDER :**

Quand j'étais adjoint à l'environnement en 1992, on a créé l'office municipal des sports. Cet office était l'émanation des associations sportives et c'est très important, parce qu'à ce moment-là, on a pensé la même chose et avec Anne TERTRE, qui était déléguée à la culture, j'avais eu la même idée, j'avais trouvé que c'était fédérateur et donc, je me souviens très bien qu'il y a eu énormément de résistance dans les associations culturelles, qui voulaient toutes garder à la fois leur identité et surtout, leur liberté de manœuvre. On n'est pas arrivé à avancer sur ce dossier et très rapidement, on l'a abandonné. Il n'y avait pas un souhait, la seule association un peu culturelle qui était intéressée, c'était la MJC qui était d'accord. Le directeur à l'époque, Patrick BELLOIS était un peu le leader, mais les autres associations n'étaient absolument pas demandeuses. Et donc, ce projet est mort dans l'œuf. Voilà, ce que je peux vous dire de mes souvenirs de l'époque.

**Le Maire :**

Merci. Je la soumetts à votre approbation.

M. MAFFRE, Mme DIRAT (par procuration), Mme RIVIÈRE s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

## **27. Convention de partenariat Chambre des Métiers / Ville de Cahors 2018**

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.



## MOBILITÉS

### **28. Participation au financement d'une étude d'amélioration de la desserte de l'axe ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse**

#### **M. Serge MUNTE :**

La délibération parle d'un objet très important, puisque c'est la ligne POLT, Paris pour aller à Limoges, longue de 712 km, même si le montant qui est inscrit est lui, peu important, par rapport à certains financements. Cette délibération est une demande de l'association « urgence ligne POLT », qui veut réaliser une étude devant permettre d'établir comment et à quelle condition il serait possible de réduire le temps de trajet entre Paris et Toulouse, tout en préservant la desserte des territoires. Donc, en Commission, on était un peu interrogatif par rapport à ces 200 €, je me suis quand même renseigné et ils nous demandent 200 € puisqu'on fait partie des Communes de 10 000 à 30 000 habitants ; et après, il y a un barème, les Conseils régionaux vont cotiser à 1 500 €, départementaux 1 000 € et ainsi de suite. Pour les Communautés, agglomérations c'est 800 €, le Grand-Cahors sera appelé à participer pour 800 € et notre Commune de Cahors, toutes les villes concernées, toutes les communes concernées, toutes les agglomérations concernées, départements... sur la ligne, normalement, seront appelés à cotiser. C'est pour ça que l'on vous présente cette délibération et donc, je vous demande de participer pour un montant de 200 € à l'association « Urgence Ligne POLT ».

#### **M. Stéphane CASTANG :**

On a maintenant l'explication du montant qui, a priori, nous paraissait nettement insuffisant et faible au regard des enjeux de ce dossier-là et à ce sujet, j'ai une demande à formuler, une proposition à faire, j'ai un texte à lire, mais qui va dépasser les affaires de la Commune. Donc, il peut se présenter sous forme de vœux, c'est vous qui allez me dire ce qu'il est possible de faire ou pas, de motion ou de simple lecture d'un texte.

#### **Le Maire :**

En général, une motion, d'abord, la procédure, c'est plutôt qu'elle soit envoyée avant qu'elle soit partagée. Elles sont rarement sur des éléments nationaux, elles sont plutôt sur des préoccupations locales. Après, je n'ai jamais interdit qu'il y ait une prise de parole sur un sujet national, donc, vous pouvez, effectivement, l'exprimer, ça ne pose pas de difficulté. Si certains veulent répondre, ils le peuvent, mais par contre, ça ne fait pas l'objet d'une motion. Parce que sinon, on ne s'arrêterait pas, on aurait aussi pu imaginer une motion, sur le problème de la dépendance, sans difficulté. Par contre, comme tout à l'heure Christophe TILLIE l'a évoqué, de manière plus globale, mais en évoquant aussi Cahors, il n'y a pas de problème pour vous laisser vous exprimer sur ce sujet.

#### **M. Stéphane CASTANG :**

Donc c'est parti, là, par rapport à mes interventions précédentes ça va être un peu plus long que d'habitude puisque c'est un dossier qui nous tient vraiment à cœur.  
« Considérant que la SNCF n'est pas un simple prestataire de service sur un marché, mais une structure qui réalise une activité d'intérêt général, avec des effets, à la fois, sur nos politiques de transport, nos politiques écologiques et de politiques industrielles.

Considérant que depuis 1997 et la création du réseau ferré de France la SNCF est toujours plus segmentée dans l'objectif de casser le corps social : cheminots et poursuivre les privatisations préconisées par les directives européennes.

Considérant ensuite que depuis 2006 et l'ouverture de la concurrence du fret ferroviaire, celui-ci ne représente plus que 10 % de la part modale des marchandises transportées, soit une part modale, dramatiquement divisée par trois. Ce qui nous place nettement en deçà des autres pays européens.

Considérant que le rapport Spinetta remis au Premier ministre le 15 février 2018, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du transport ferroviaire français, recommandait entre autres, directement, la transformation de l'établissement public en société anonyme, la fermeture des petites lignes non rentables en zone urbaine et périurbaine, la suppression du statut de cheminot.

Considérant que derrière la question des cheminots, c'est celle du maintien du service public du rail que des générations de Français ont financé depuis 1936, dont il est bien question. Considérant que la réforme souhaitée par le gouvernement ne traite pas la question des moyens de financement pour relancer le train public, marchandises et voyageurs et qu'elle ne règle en rien le paiement de la dette indûment supportée par les usagers et les cheminots.

Considérant qu'au lieu de toujours pointer le « coût » que peuvent engendrer les services publics, nous devons garder à l'esprit, qu'il s'agit en réalité d'un investissement de l'État, pour l'intérêt général. Les petites lignes participant au mariage territorial et au développement économique de nos communes. Sur la période 2006/2015, les contrats de plan État-région (CPER), ont permis d'investir 1,5 Md€ pour pérenniser les petites lignes et 1,7 Md€ sont prévus sur le CPER 2015/2020.

Considérant que chaque gare permet de maintenir de l'activité aussi dans les villages voisins. Une gare qui ferme, c'est un territoire qui se dépeuple et qui voit les jeunes partir. Les gares contribuent à lutter contre le chômage, elles permettent de travailler dans une ville et potentiellement de vivre dans une autre.

Considérant que malgré une politique et des moyens importants engagés par la grande région Occitanie sur le transport ferroviaire, la SNCF poursuit son retrait et profite de la régionalisation pour se défaire de ses responsabilités en matière de service public, vers les collectivités. Pire, elle n'applique plus les conventions signées.

En Occitanie, les lignes de proximité représentent 50 % des lignes du territoire, contre 30 % en moyenne au niveau national. Si le rapport Spinetta était appliqué, notre région, qui est une des plus vastes de France, autre caractéristique, serait grandement pénalisée. Cela entraînerait une véritable injustice territoriale, car le rail y est un enjeu majeur de désenclavement, d'aménagement du territoire et de développement économique. Déjà, dans notre département du Lot, les gares de : Cahors, Gourdon, Souillac, Gramat, Assier et Rocamadour sont amputées, déclassées de gares grandes lignes, ce qui provoque des fermetures de guichets, une réduction de l'accueil des PNR, des horaires d'ouverture réduits. Les services les plus élémentaires dus aux usagers sont supprimés.

Considérant que par cette réforme, le désengagement massif de l'État en matière de service public ferroviaire serait entériné, le rapport des charges et des financements vers les régions, exploserait de façon insupportable pour la majorité d'entre elles, et des modes de substitutions routières, comme le bus seraient, de fait, favorisés, toujours au détriment des populations, des usagers et bien sûr de l'environnement.

Considérant qu'avec les suppressions massives d'emplois de cheminot, l'entretien et la sécurité du réseau seraient fragilisés et que les retards, l'inconfort, le service minimum déjà quotidien pour nombre de nos concitoyens se verraient aggravés.

Considérant enfin que les directives européennes n'imposent en rien l'ouverture à concurrence pour les trains de voyageurs, mais laissent les États décider. La suite est un vœu, c'est difficile de le poursuivre comme tel, mais nous souhaitons que l'État investisse et prenne sa part dans nos infrastructures de transports collectifs, plutôt que de vouloir libéraliser le rail et que l'État donne aux cheminots les moyens de pouvoir travailler, qu'ils ne soient pas stigmatisés et réduits à la seule question de leur statut. »

**M. Christophe TILLIE :**

Moi, je vais être plus recentré sur la délibération. Bien sûr qu'il y a « urgence Ligne POLT », on a été surpris quand le montant a été annoncé de 200 €, M. MUNTE, vous nous avez donné des explications, mais ce n'est pas à nous de prendre les choses en main pour l'attractivité du territoire, pour le désenclavement ? Je ne sais pas, mais ça me paraît surprenant que ça soit une association qui vienne nous proposer ses services, pour désenclaver, pour améliorer les conditions de dessertes, etc. On n'a pas un rôle plus important à jouer là-dedans ?

**Le Maire :**

Tout à l'heure, vous souhaitiez fédérer, je crois que c'était sur la culture. Là, le but de l'association, c'est bien de fédérer des collectivités, des usagers pour à un moment donné, porter des messages. C'est bien l'objectif d'« Urgence Ligne POLT » et en votant cette subvention, on leur apporte notre soutien.

**M. Christophe TILLIE :**

D'accord, moi, je suis fortement pour, même pour mettre un montant supérieur. Je ne sais pas de combien est le budget global, mais quand on parle d'étude, c'est ce que disait M. MAFFRE tout à l'heure, les études...

**Le Maire :**

Ils ont demandé à beaucoup de collectivités, on ne va pas être plus royaliste que le roi.

**M. Christophe TILLIE :**

Je ne sais pas combien coûte une étude de ce genre-là.

**Le Maire :**

On verra bien. Francesco ?

**M. Francesco TESTA :**

Sur cette délibération, évidemment, c'est le maintien de la ligne POLT, elle est assez vitale pour notre territoire et ça passe par la modernisation de cette ligne et la réduction du temps de trajet. Ça, c'est fondamental. Ce que je constate, moi, on me targue souvent d'être contre la LGV, c'est qu'effectivement, la politique a été le tout TGV ; je ne suis pas essentiellement contre les lignes TGV, sauf quand elles détruisent des milliers d'hectares, des zones humides, et qu'elles mettent sur le carreau des centaines de milliers d'habitants, ça, effectivement, ça me dérange. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'une ligne comme Paris/Bordeaux a coûté

29 M€ du kilomètre. Aujourd'hui, la priorité, c'est de doubler la ligne Paris/Lyon, c'est une priorité, parce que la ligne est saturée et que ça va coûter encore une fois des millions d'euros du kilomètre. Ce qui veut dire que quand on est dans une société endettée, chacun le sait, on peut difficilement faire une chose et son contraire. Or, moi, j'habite dans le Lot et je défends ce territoire et je me dis que je préfère qu'on modernise les lignes existantes, qui ont leur nécessité, pour la vie d'un territoire, plutôt qu'on ait cette politique de tout TGV.

Adopté à l'unanimité.

## **CŒUR D'AGGLOMÉRATION**

### **29. Opération de restauration de façades – dispositif d'aides**

#### **M. Michel SIMON :**

Mes chers collègues, la présente délibération a trois objectifs essentiels, le premier, c'est soutenir la rénovation qualitative du patrimoine cadurcien pour favoriser la qualité d'habiter et l'attractivité de la Ville. La seconde, c'est de simplifier et regrouper les dispositifs déjà existants pour une meilleure visibilité et une plus grande efficacité et le troisième, c'est aussi préparer le prochain contrat régional unique avec la région Occitanie et le fameux plan action cœur de ville avec l'État puisque nous sommes sélectionnés.

La première campagne "Opération façade", 2 012/2 016 a été un grand succès, du moins aux dires des professionnels avec 54 façades traitées, pour un investissement de plus de 2,2 M€, dédiés à 100 % aux entreprises locales. Ce dispositif, imaginé à Cahors, dans le cadre du contrat Grand Site Midi-Pyrénées, a été repris par la Région pour être exporté et proposé à l'ensemble des sites patrimoniaux, de la région Occitanie, avec, par exemple, la duplication prochaine de cette action à Figeac. Ainsi, à partir d'un partenariat à reconfirmer, à solliciter avec la Région, le Département, le Grand Cahors, la Ville propose ce nouveau dispositif pour une durée de trois ans, avec un volume annuel de 200 000 € de subvention comme c'était dans les années passées, il n'y a aucune évolution quantitative. Par contre, nous avons travaillé sur le périmètre interne de simplification de transparence.

Le périmètre a été redéfini avec le secteur prioritaire à 50 %, qui est l'ensemble du site patrimonial remarquable, c'est-à-dire l'ancien secteur sauvegardé et par effet de miroir, au travers du boulevard et de la rue de la Barre le côté opposé, c'est ce qu'il y avait dans les propositions. Nous vous proposons également deux secteurs spécifiques à 35 % pour des îlots que j'appelle stratégiques, c'est le front derrière la Vierge de Saint-Georges de l'église jusqu'au café. C'est un élément frontal que l'on voit énormément et qui impacte la partie sud du site patrimonial remarquable, ainsi que l'îlot de la Glacière, ce sont les maisons ouvrières qu'il y a à la Glacière, le secteur de la plaine du Pal, et à ce titre, je voudrais m'excuser, dans le plan, il y a une petite erreur, la tâche bleue qui le marque doit s'arrêter rue du Périe. Elle ne va pas après, sur les bâtiments qui sont sans affectation, les anciens bâtiments économiques. Donc, ça s'arrête à la rue du Périe. Il y a eu une petite erreur que je viens de découvrir. Et ensuite comme c'était auparavant, l'ensemble du secteur entre le boulevard et la voie ferrée, à 20 %, c'étaient des dispositifs qui existaient déjà, depuis de nombreuses années.

Ce dispositif intègre le bâti dans son entier, ce n'est plus une aide au mètre carré d'enduit, c'est une aide à la requalification de la façade et il n'intègre pas que le logement, il intègre le bâtiment du sol au plafond, c'est-à-dire y compris les rez-de-chaussée pour une aide encore



beaucoup plus dynamique. La qualité, évidemment, va de pair avec la qualité de la prestation et en sera la contrepartie dans la programmation des projets avec des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France à respecter et l'obligation potentielle d'une maîtrise d'œuvre étant le sujet sera susceptible d'être en adéquation et dans la subvention, également, le contrôle des prestations qui sera automatique et systématique. Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à poursuivre ce dispositif d'aide aux façades suivant les caractéristiques décrites dans la délibération. Je ne reprends pas tous ces éléments de taux et d'exonérer les travaux concernés de la redevance d'occupation du domaine public. C'est-à-dire que ce sont les emplacements des échafaudages ça simplifie les procédures et c'est un peu plus efficace et enfin de solliciter les aides de nos partenaires, pour accompagner le dispositif. Est-ce que vous avez des questions ?

Adopté à l'unanimité.

### **30. Autorisation de Programme / Crédits de Paiements 2018 - Opération restauration de façades en secteur ciblé**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Rapidement, c'est la traduction comptable de ce que vient de dire Michel, sur les autorisations de programmes, crédits de paiement sur cette opération de restauration des façades, avec l'inscription de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, pour 2018, 2019, 2020. Vous avez le total : 600 000 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Travaux de construction d'une résidence étudiante rue Frédéric Suisse – Partenariat – Annulation de titres et remboursement - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public**

#### **M. Michel SIMON :**

Suite au rachat du bâtiment de l'ancien FJT de la Ville par Polygone en 2007, aucun état de division n'avait été établi, aucune destination future n'avait été envisagée, pour ce bâtiment patrimonial, par Polygone. Le développement de l'offre universitaire, nous a amenés à proposer l'orientation logements étudiants à Polygone, avec au préalable, un établissement de l'état de division. Sachez que dans l'ensemble du corps bâti, il y a également la chapelle des sœurs de Nevers qui est restée propriété communale. Il fallait donc que cet élément-là soit bien nettoyé, parce que quand il y avait une fuite au toit, il ne fallait pas que l'on soit concerné. Si ça concernait le voisin et vice-versa, même ça, ce n'était pas marqué dans l'acte d'acquisition par Polygone. Donc, plusieurs délibérations vous ont été proposées en 2015 et 2016 pour traduire ces orientations, malheureusement, en omettant un accord qui avait été donné à Polygone pour la réalisation du futur chantier, avec l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public, pour les entreprises devant intervenir. C'est une pratique quand on fait des opérations publiques ou parapubliques de pouvoir exonérer les entreprises de cette occupation.

Donc, la présente délibération a pour objet de rétablir officiellement cette exonération, de corriger cet oubli et de confirmer notre engagement pris vis-à-vis de la société Polygone.



Je vous propose donc d'annuler les titres de recette émis à l'encontre de l'entreprise De Nardi, c'était la seule qui était concernée, puisque c'est elle qui est en charge du gros œuvre qui a le plus gros engin sur le chantier, d'exonérer toute entreprise intervenant sur ce chantier et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **31. Délégitation de Service Public - « Practice de golf » - Rapport du délégitaire**

#### **M. Alain SAN JUAN :**

Comme chaque année, lorsqu'il y a des délégitations de service public, là c'est pour le golf ; il faut que le gestionnaire fasse un rapport d'activité, rapport que vous avez en annexe ; vous aurez constaté que c'est un rapport de 2016 et qu'on est en 2018. Il faut savoir que ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux qui ne s'est réunie que le 22 mars dernier. C'est pour ça que nous vous le présentons rapidement, mais pas plus tôt. Je vous laisse le soin de regarder les chiffres, si vous avez des questions à poser ?

Pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

### **32. Délégitation de Service Public - « Fourrière automobile » - Rapport du délégitaire**

#### **M. Serge MUNTE :**

Là aussi, cette délégitation de service public a été examinée par la Commission consultative des services publics, page 51 du rapport ; vous avez les personnes qui travaillent pour effectuer cette tâche avec le nombre d'heures et page 52, le nombre de véhicules qui ont été mis en fourrière sur l'année complète, ce sont 440 véhicules et vous voyez aussi qu'il y a un nombre de véhicules restitués aux propriétaires soit 395, il y a un écart. Ça peut paraître surprenant, mais il y a une partie des véhicules qui ne sont jamais demandés à la fourrière, pour différentes raisons.

Pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

### **33. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2017**

#### **M. Michel SIMON :**

De la même manière, il faut constater l'état des acquisitions et cessions immobilières de 2017. Vous avez le tableau page 56. Juste un petit commentaire, en acquisitions, ça mérite d'être signalé, je crois que je l'avais signalé en son temps, l'achat de l'avenue Édouard Herriot, quand cette avenue a été requalifiée, c'était, je crois, en 2010 ou 2011 et on s'est rendu compte que c'était encore sur une assise privée. Il a donc fallu régulariser vis-à-vis de la propriétaire pour évidemment, et régulariser un peu ces situations qui existent depuis des années. Ensuite, il y avait l'achat aussi du dernier quota dans le bâtiment démonstrateur pour engager ce projet européen. À titre d'information également, les achats par notre concessionnaire « Territoires » dans la rue du Pont-neuf et au niveau des cessions, il y a la rue des Écoles à Bégoux ; c'était à la demande des deux riverains autour de la salle des fêtes, de leur céder trois mètres complémentaires, ça avait été décidé en son temps. Il y avait eu la

régularisation 2017 et la vente des deux logements de fonction qui n'étaient plus utilisés à Lamothe, qui ont trouvé preneurs et qui ont en plus une activité paramédicale.

Pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal constate l'état des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2017.

## **CULTURE**

### **34. Subvention du Conseil départemental du Lot pour le programme artistique du théâtre de Cahors 2017/2 018**

#### **Mme Françoise FAUBERT :**

Pour l'année 2017, le Département nous a renouvelé son soutien en nous accordant une subvention de 12 300 €. Nous sollicitons à nouveau ce partenariat à même hauteur, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectif, au programme d'actions artistiques et culturelles, pour le théâtre.

J'ai donc, l'honneur de proposer à notre assemblée, de solliciter le Conseil départemental pour l'obtention de la subvention de 12 300 € et d'inscrire les crédits au budget 2018.

Adopté à l'unanimité.

## **MARCHÉS PUBLICS**

### **35. Point d'information – Liste des marchés conclus en 2017**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Vous avez la liste de tous les marchés conclus en 2017, ce que l'on faisait chaque année de toute manière. C'était obligatoire jusqu'à présent, désormais, c'est facultatif, étant entendu que la liste sera publiée désormais sur le site Internet de la Ville de Cahors. Donc, ça sera accessible à tout le monde, vous avez le tableau récapitulatif, par nature d'achats, qu'il s'agisse de travaux, fournitures ou services. Vous avez tous les détails sur les annexes.

Pas de vote sur ce point. Le Conseil municipal prend acte de ce point d'information.

### **36. Fourniture et acheminement d'électricité (puissance inférieure à 36 kW) – convention de groupement de commandes**

#### **Mme Catherine BONNET :**

Mes chers collègues, suite à l'application de la loi NOME portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, la Collectivité a dû quitter les tarifs réglementés en 2015, pour ce qui concerne les tarifs jaunes et les tarifs verts. Nous avons pu le faire au travers d'un groupement de commandes créé par la FDEL, Fédération Départementale d'Énergie du Lot. Mais ce groupement ne prévoyant pas d'intégrer des tarifs bleus, nous avons été amenés à adhérer à l'UGAP, le groupement d'achats publics afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et obtenir des offres plus compétitives. Ce marché arrivant à échéance, il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation et comme indiqué dans le document qui vous était laissé sur table, dans laquelle sera intégrée

une part d'énergie renouvelable à hauteur minimale de 50 % lors de la notification du marché.

Je vous propose vu l'avis de la Commission technique développement durable, d'autoriser la signature de cette convention, de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés avec l'UGAP et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**M. Stéphane CASTANG :**

Oui, simplement satisfait de l'évolution du libellé, parce qu'a priori, c'était plutôt au départ une coquille « Il sera possible d'y intégrer une part d'énergie... » Enfin, si j'ai bien compris la discussion en Commission, ça aurait dû être, dès le départ, tourné de cette manière-là, beaucoup plus volontariste « Il sera intégré une part d'énergie renouvelable », on ne peut que se féliciter de cette orientation, bien sûr.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Comme vous l'avez dit, M. CASTANG, il ne s'agissait que d'une coquille dans la délibération, puisque dans la convention, c'était bien exprimé. Donc, ça avait été effectivement discuté en Commission et ça a fait l'objet, immédiatement, d'une correction.

**Le Maire :**

Merci de votre vigilance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

**37. Groupement de commandes relatif aux familles d'achats concernant le fonctionnement des bâtiments – Signature de convention**

**Mme Catherine BONNET :**

Il existait, jusqu'à aujourd'hui, trois groupements de commandes concernant l'un, les vérifications réglementaires par un organisme agréé, le second pour la fourniture de matériels et matériaux pour les bâtiments et le troisième, pour la maintenance multi technique des bâtiments.

Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre de mutualisations, il est donc opportun dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle que la Ville de Cahors, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le SMOCUC, le CIAS, le CCAS, l'EPIC REC et l'EPIC Tourisme, puissent optimiser certains achats et maîtriser le coût des dépenses en constituant un groupement de commandes dit d'intégration partielle à durée indéterminée. La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application de ce groupement de commandes est listée à l'article 2 de la convention jointe. La Ville de Cahors sera coordinatrice et organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin. Pour rendre possible la création de ce groupement, j'ai l'honneur de vous proposer vu l'avis de la Commission technique développement durable, vu l'article 414 du Code général des Collectivités territoriales, l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et un décret du 30 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'abroger les trois délibérations concernant les trois groupements de commandes cités au-dessus, d'approuver la constitution de ce groupement de commandes dites d'intégration partielle.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que les contrats conclus sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ainsi que leurs éventuels avenants et d'approuver le lancement des consultations et d'imputer les dépenses aux budgets de 2 018 et suivants.

Adopté à l'unanimité.

### **38. Modification du règlement intérieur de la Commission Consultative de la Commande Publique**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

La même délibération a été passée au Grand-Cahors ; les seuils des marchés étant modifiés souvent, dans chaque corps de délibération, on mettait le montant du nouveau seuil, désormais, nous indiquerons la notion de seuil formalisé, ce qui nous évitera d'en fixer le montant et de refaire des délibérations ou les règlements intérieurs qui régissent la Commission Consultative de la Commande Publique. C'est de la sémantique et de la simplification de service.

#### **Le Maire :**

Pas d'intervention ? Si, Stéphane CASTANG.

#### **M. Stéphane CASTANG :**

Pour tout vous dire au moment de la préparation du Conseil, puisqu'on se réunit toujours avant de longues heures, on a fini par être bien détendu avec ce règlement intérieur, par rapport aux modifications qui sont proposées, mais sur d'autres points, on le trouve, pour un règlement intérieur, assez permissif alors qu'il est censé fixer des règles assez précises.

Je prends l'exemple des convocations : « Aucune règle n'est imposée, la convocation peut se faire par simple mail ou télécopie, un nombre de jours suffisants, mais ça reste très, très flou. Le quorum n'est ni requis, ni imposé, le Président même seul peut donner son avis... » Quand on résume tout ça, je ne sais pas pour vous, mais en tout cas, nous ça nous a fait beaucoup rire. « La séance se déroule à huis clos », mais si le Président se réunit tout seul, à la limite, ce n'est pas gênant que ce soit à huis clos. Voilà, c'était pour vous faire part un peu de nos activités hors Conseil.

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

L'explication quand il s'agit de la Commission de la Commande Publique est une simplification des procédures pour éviter les problématiques de quorum et quand il n'y a pas le quorum, de refaire venir les personnes ; on est dans des procédures non formalisées. Par contre, quand on est en Commission d'appel d'offres, tout est formalisé et cadencé comme le veulent le Code des marchés publics et le CGCT. Là, c'est de la simplification, mais ça existe dans toutes les Collectivités et tous les donneurs d'ordres depuis des lustres, ce genre de chose.

#### **M. Michel SIMON :**

C'était pour proposer à Noëlle de transformer le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS, parce que c'est vrai que ça simplifierait les choses. Je ne suis pas sûr que ça favorise le fonctionnement démocratique, mais voilà, à réfléchir.

Adopté à l'unanimité.

### **39. Conditions et modalités de la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

C'est récent, ce droit individuel à la formation professionnelle, est remplacé par un nouveau dispositif, qui est le compte personnel de formation ; ce compte garantit l'accès à toutes les actions de formation ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre de certification professionnelle ou de développement de compétences nécessaires, c'est ce qui est important à retenir, à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle.

C'est quelque chose de nouveau, ça a été bien débattu en CT et en CHSCT. Les agents ont réservé un accueil favorable. Il faut savoir que l'on a proposé de fixer une enveloppe, tant à Cahors qu'au Grand-Cahors, de 8 000 € pour encadrer les frais pédagogiques, pour les formations, c'est hors frais de déplacement et donc, 8 000 € par Collectivité en plafonnant à 800 € le montant de la formation. Ça ferait 10 agents concernés ; on a observé ces dernières années qu'il y avait deux, trois, quatre agents, qui avaient fait des formations, donc, a priori, l'enveloppe devrait suffire. Je ne rentre pas dans le détail, mais tout ce qui est formation de remise à niveau de VAE, etc., c'est très intéressant pour les agents. Il y a un plus, même en nombre d'heures attribuées par rapport au passé.

Adopté à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.**



**La secrétaire,**

**Cathy BOUIX**